

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de AZE (71016)



PIECE N°1.1 – DIAGNOSTIC COMMUNAL

Prescrit par délibération du : 01/02/2022
Arrêté par délibération du :



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme de planification. À partir d'un état des lieux multithématique et circonstancié de la Commune dans son territoire environnant, il traduit de manière réglementaire la politique de développement communal définie par le conseil municipal, en concertation avec les habitants, et dans le respect du cadre des lois et réglementations applicables.

Le PLU régit l'utilisation qui est faite du sol au sein de la Commune. Il fixe également les règles de construction (en particulier en termes de desserte, de localisation, d'implantation et d'architecture). Ainsi, avant d'entreprendre la réalisation de tout projet, il apparaît opportun de consulter ce document. En effet, la simple lecture du PLU doit permettre de connaître les droits et les contraintes liés à chaque terrain de la Commune. La connaissance préalable du droit applicable permet ainsi d'adapter le projet, ce qui conduit souvent à des gains de temps et financiers.

Conformément à l'article L101-2 du code de l'urbanisme dans sa version issue de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, il doit assurer, dans le respect des **objectifs du développement durable** :

« 1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

Le PLU comprend :

- Le présent **rapport de présentation**. Non générateur de droit, il relate l'analyse préalable à la révision du document, détaille et explique les options d'aménagement retenues, ainsi que la cohérence avec les grands enjeux identifiés sur le territoire. Le rapport de présentation comporte également un ensemble d'annexes permettant au porteur de projet de connaître les contraintes (non réglementaires) applicables sur les territoires.

- Le **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement générales retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.
- Les pièces opposables :
 - Les **orientations d'aménagement et de programmation** qui permettent de définir et préciser les actions, opérations et conditions d'aménagement et d'équipement de certains secteurs qui vont connaître, après les choix à décider, un développement ou une restructuration. Elles sont obligatoires et opposables aux tiers, les opérations doivent ainsi respecter une notion de compatibilité avec elles.
 - Le **règlement** qui fixe pour chaque zone les règles applicables en matière d'utilisation du sol.
 - Les **documents graphiques** qui permettent de localiser le lieu d'application des règles écrites dans le règlement, et de localiser les servitudes et contraintes.
 - Les **annexes** qui regroupent les contraintes supra communales qui sont imposées aux communes (ex. passage de lignes électriques, faisceaux hertziens, etc..), notamment les servitudes d'utilité publique (SUP).



COMMENT CONNAITRE LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES A MON PROJET ?

Dans les territoires couverts par la un plan local d'urbanisme, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des prescriptions réglementaires traduites au sein du document en fonction d'un zonage spécifique.

Une lecture préalable des plans graphiques est nécessaire afin de déterminer la zone concernée et, en conséquence, le droit applicable sur le ténement concerné détaillé dans le règlement textuel. Les plans graphiques peuvent faire état de prescriptions réglementaires éventuellement opposables (telles que les orientations d'aménagement et de programmation) auxquelles il convient également de se référer.

Tout porteur de projet est également invité à prendre connaissance des annexes du PLU, ainsi que de celles du rapport de présentation qui dressent une liste de préconisations sur lesquelles les services instructeurs pourront s'appuyer pour refuser ou imposer des prescriptions spéciales conformément aux articles R.111-2 et suivant du Règlement National d'Urbanisme.

Lorsque la Commune sera couverte par le SCOT, un principe de compatibilité directe avec le document d'orientations et d'objectifs du SCOT s'imposera en vertu des articles L.142-1 et R.142-2 du Code de l'Urbanisme, pour :

- *Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé ;*
- *Les zones d'aménagement concerté ;*
- *Les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, portant sur une surface de plancher de plus de 5 000 m² ;*
- *La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de 5 hectares d'un seul tenant.*
- *Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce et l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;*
- *Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.*

I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	5
II. ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE	8
A. LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A AZE	8
B. COMPOSITION DE LA POPULATION	14
C. ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS	17
C.1 – LES TENDANCES D'ÉVOLUTIONS GÉNÉRALES	17
C.2 – LE STATUT D'OCCUPATION	19
C.3 – LA DIVERSITÉ DU PARC	20
III. ANALYSE COMMUNALE	24
A. LES COMPOSANTES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE	24
A.1 – L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	24
A.2 – LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES	28
A.3 – L'ACTIVITÉ AGRICOLE	29
A.4 – LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES	29
B. LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	30
B.1 – LES INFRASTRUCTURES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN	30
B.2 – LES MOBILITÉS DOUCES	31
C. LES ÉQUIPEMENTS (ET LEUR CAPACITÉS) PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	33
C.1 – LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	33
C.2 – LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	35
C.3 – LES AUTRES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	36
C.4 – LE SERVICE D'ORDURES MÉNAGÈRES	37
C.5 – LES SERVICES DE SOIN ET DE SECOURS À PROXIMITÉ	37
C.6 – LE RÉSEAU D'EAU POTABLE	38
C.7 – LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	38
C.8 – LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	39
C.9 – LE RÉSEAU D'ÉNERGIE	39
C.10 – LE RÉSEAU DE COMMUNICATION	39
IV. ANALYSE TERRITORIALE	42
A. LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE	42
B. ÉVOLUTION DE L'URBANISATION A AZE	44
B.1 – ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE	44
B.2 – MORPHOLOGIE URBAINE DU BOURG	46
B.3 – LES ENTRÉES DE VILLE ET LES PERSPECTIVES VISUELLES	48
C. COMPOSITION ET ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS DE LA TRAME URBAINE	50
C.1 – LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DU BATI	50
C.2 – LE PATRIMOINE LOCAL	54
C.3 – LE TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DONT LES ABORDS DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	57
D. LA MOBILITÉ AU SEIN DE LA TRAME URBAINE	59
D.1 – LA MOBILITÉ PIÉTONNE	59
D.2 – L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC	62
E. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE	63
POINT SUR LES ORIENTATIONS DU SCOT	64

I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

La commune de Azé est une commune rurale située au sein du département de la Saône-et-Loire (71) à quelques kilomètres de l'agglomération mâconnaise.

Carte d'identité de la Commune :



AZE (71016)



1 083 habitants (population légale au 01/01/2022)



1 655 hectares



Appartient à l'Agglomération du Mâconnais-Beaujolais

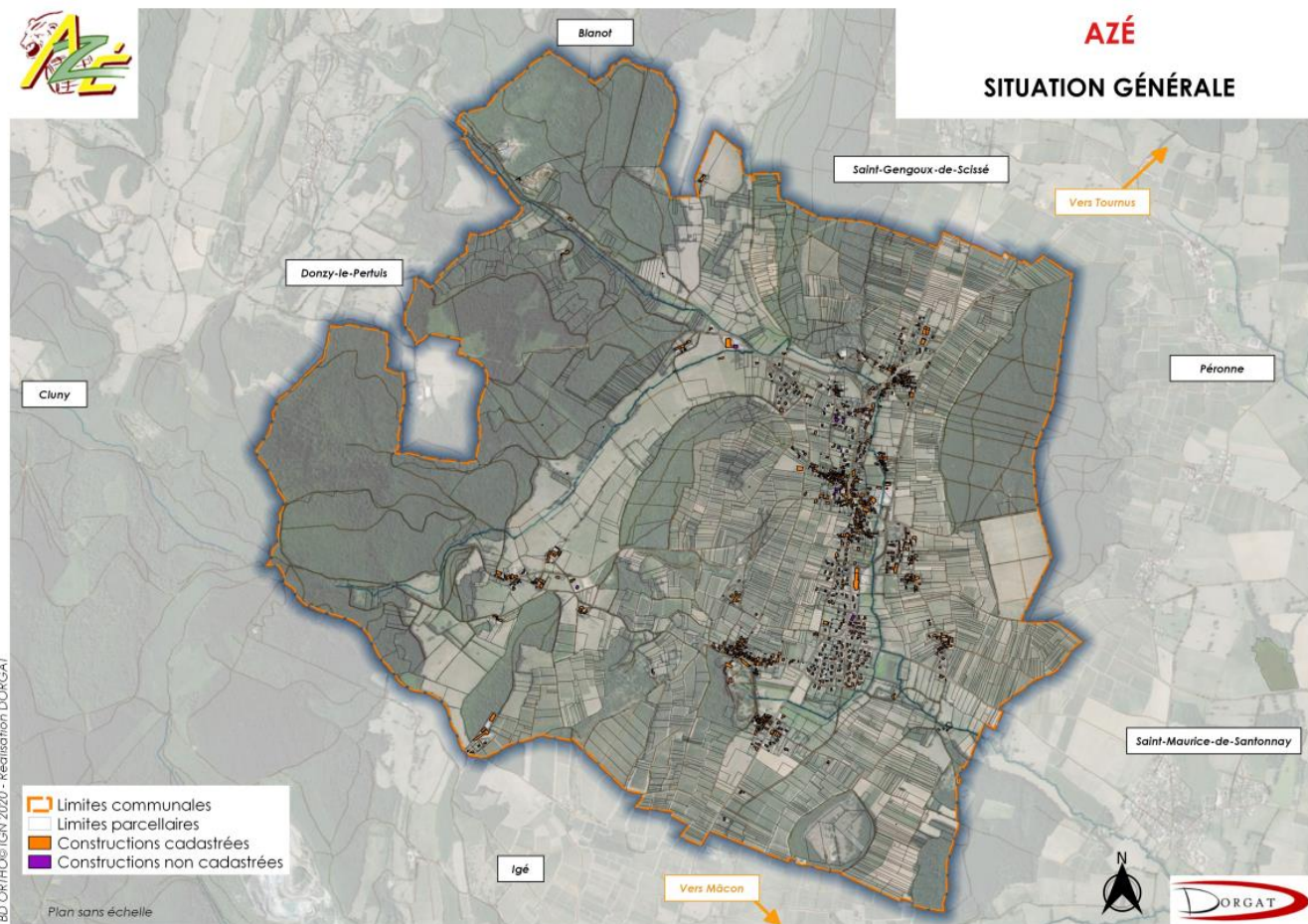


Intégrée au PETR Mâconnais Sud Bourgogne (SCoT en cours d'élaboration)

Auparavant, Azé appartenait à la Communauté de communes Mâconnais Beaujolais. La réforme de la carte de l'intercommunalité découlant de la loi NOTRe de 2015 a engendré une nécessaire refonte des EPCI. Ainsi, Mâconnais Beaujolais Agglomération est créée le 1^{er} janvier 2017 et résulte de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) et Communauté de communes Mâconnais Beaujolais (CCMB).



AZÉ SITUATION GÉNÉRALE



BD ORTHO © IGN 2020 - Réalisation DORGAT

Plan sans échelle



La Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais (composée de 39 communes), détient les compétences obligatoires suivantes :

En matière de développement économique

- Action de développement économique d'intérêt communautaire dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Définition, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même Code.

En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire. - En matière de politique de la ville dans la communauté

En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

En matière de gestion et de prévention des milieux aquatiques

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ainsi que l'accès à ce canal, à ce lac ou à ce plan
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En matière d'accueil des gens du voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-64 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Les compétences optionnelles :

En matière de voirie :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

En matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

En matière d'action sociale d'intérêt communautaire

En matière d'enseignement :

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur.

En matière de culture :

- Participation au financement de la « scène nationale » du centre culturel de Mâcon

En matière de protection des espaces naturels sensibles ou remarquables :

- Participation financière aux actions visant à la restauration, la préservation, la mise en valeur et la gestion durable des sites naturels classés ou inscrits du périmètre communautaire et de leur environnement.

En matière de versement des contributions des communes membres au SDIS

En matière de pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification intercommunale, est porté par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne. Ce dernier est composé de la :

- Communauté de communes du Clunisois
- Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
- Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais
- Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais

Ce PETR couvre une partie du territoire ayant lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2019, il conviendra de prendre en compte les différents éléments déjà débattus (PADD et DOO notamment) afin de construire un PLU déjà compatible avec le futur SCoT approuvé, conformément à l'article L.131-4 du Code l'Urbanisme.

II. ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

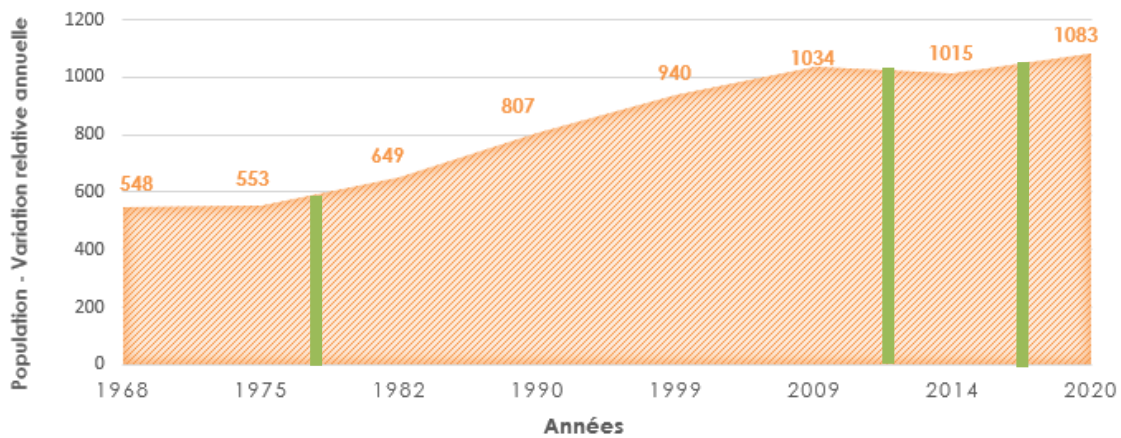


LES TENDANCES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A AZE

Les données ci-après sont issues du dossier complet de recensement INSEE en vigueur au 01/01/2023. Elles prennent en compte la situation démographique au 01/01/2020.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE À AZÉ (1968-2020)

SOURCE : INSEE, RP 1968 À 2020



Les données présentées dans le présent rapport prennent en compte la population municipale, définie comme telle par l'INSEE : « la population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune. »

Il convient de souligner d'emblée que la population municipale de 2020 (1083 Hab.) est nettement supérieure à celle enregistrée en 1968 (548 Hab.), témoignant d'une hausse globale du nombre d'habitants.

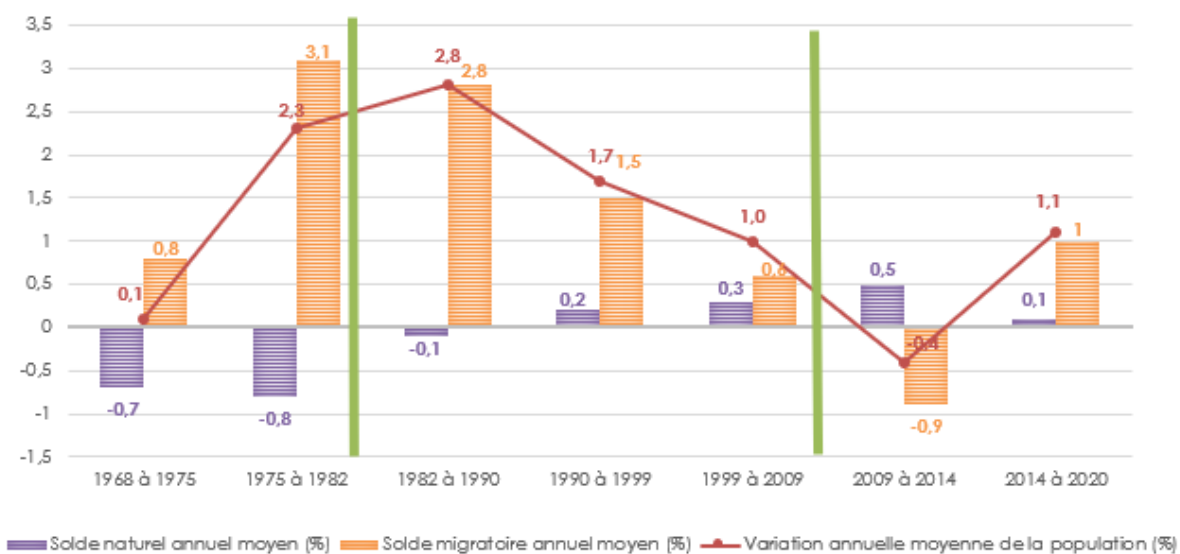
En effet la commune a vu sa population s'accroître de 647 habitants durant ces 50 dernières années, soit une moyenne de 12,9 habitants par an. Cette évolution démographique est à mettre en parallèle avec la situation géographique de la Commune et son attractivité (aux portes du bassin d'emploi de Macon)

Une analyse plus détaillée des composantes de la croissance démographique (solde migratoire et solde naturel) permettra d'illustrer les tendances d'évolutions de la Commune. Ces deux notions permettent d'exprimer ainsi :

- L'attractivité liée à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la même année pour le solde migratoire (« dû au solde apparent des entrées / sorties en % »).
- Le dynamisme démographique en lien avec la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès (solde naturel).

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE À AZÉ (1968-2020)

SOURCE : INSEE, RP 1968 À 2020 - CALCULS DORGAT.



Le **solde migratoire** (« dû au solde apparent des entrées / sorties en % »). Il exprime la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la même année.

Le **solde naturel** qui reflète la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

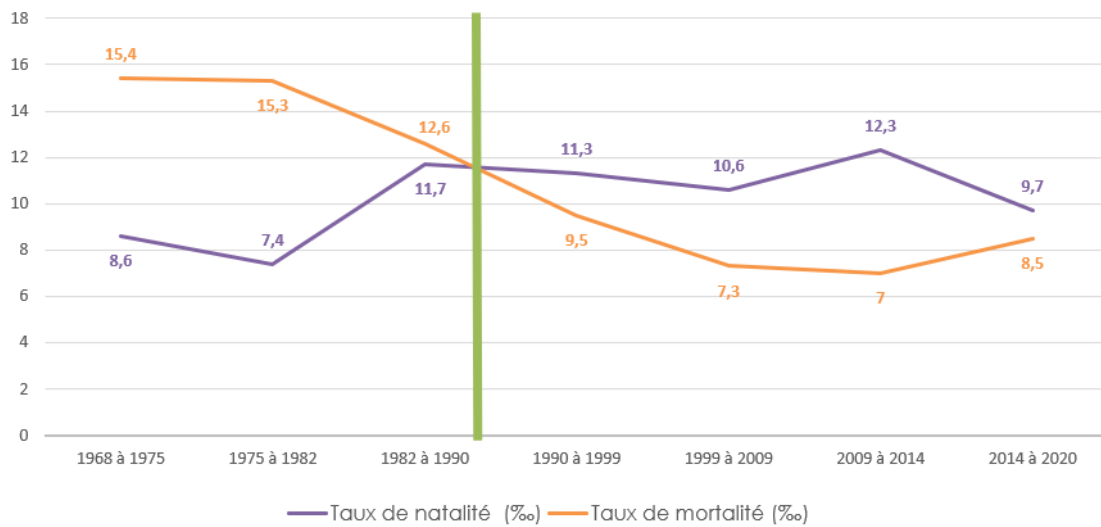
Comme l'illustre le graphique ci-dessus, l'analyse combinée de ces deux facteurs permet d'évaluer le taux de variation entre deux périodes. Pour une meilleure compréhension, la variation annuelle moyenne est exprimée sous forme de taux c'est-à-dire en %. Si ce taux est positif la population augmente, s'il est négatif elle diminue.

Par exemple : si une population comptant 100 habitants au cours de l'année X connaît une variation annuelle moyenne de + 10 %, cela signifie qu'il y aura 110 habitants lors de l'année X+1, 121 habitants au cours de l'année X+2 et ainsi de suite.

La plupart des données du diagnostic font référence à ce taux de variation, qui permet également de définir les projections démographiques auxquelles la Commune souhaite répondre sur les 10 prochaines années.

EVOLUTION DU SOLDE NATUREL À AZÉ (1968-2020)

SOURCE : INSEE, RP 1968 À 2020 - CALCULS DORGAT.



UNE POPULATION MULTIPLIÉE PAR 2 DEPUIS 1968

Globalement, la population est passée de 548 à 1 083 habitants en 52 ans (1968 – 2020), ce qui est considérable pour une commune rurale. Il semble que l'évolution de la population soit directement liée au solde migratoire qui a favorisé un regain du solde naturel. En effet, les courbes de tendances générales illustrent l'accueil d'une importante population nouvelle entre 1975 et 2009 (essor démographique de la commune) qui a engendré, à partir de 1990, une croissance positive du solde naturel. La commune a ainsi pu bénéficier de l'accueil de jeunes ménages avec enfants ou en âge d'en avoir pour redynamiser, dans les années qui suivent, le taux de natalité du territoire.

Ce modèle de croissance s'est peu à peu modéré avec un afflux de nouveaux habitants plus modeste mais suffisant pour maintenir globalement une croissance démographique continue entre 1968 et 2014. Toutefois, le modèle semble avoir trouvé une limite avec la survenue d'un événement conjoncturel après 2014, lequel a conduit à une réduction de faible ampleur de la population, marquant une rupture avec la dynamique traditionnelle observée à Azé depuis 50 ans.

L'analyse combinée des deux graphiques précédents permet de mettre en avant ce modèle démographique via l'émergence de quatre principales phases de développement présentées ci-après en détail.

⇒ Phase 1 : Une évolution peu marquée de la population entre 1968-1975

Sur cette première période, la variation annuelle moyenne de la population est de +0.1%. Le village passe de 548 habitants en 1968 à 553 habitants en 1975. Cette période de croissance infime, matérialisée par le gain de 5 habitants s'explique alors par la conjonction d'un solde migratoire positif à +0.8% et d'un solde naturel en déclin : -0.7%.

Durant cette période, la commune a donc accueilli de nouveaux ménages mais n'a gagné que peu de nouveaux habitants en raison d'une mortalité trop importante (taux de mortalité de 15.4% pour un taux de natalité deux fois moins élevé : 8.6%)

A la fin des Trente glorieuses, Azé fait alors face à un besoin d'accueillir un nombre suffisant de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de sa population.

⇒ Phase 2 : Une croissance démographique marquée et continue entre 1975 et 2009

A partir de 1975, la situation démographique de Azé s'améliore fortement. Alors qu'il connaissait une légère croissance, le village entre dans une dynamique prononcée de gain de nouveaux habitants. Au cours de ces 25 premières années, 387 habitants de plus sont recensés, ce qui est considérable dans la mesure où la population municipale est presque multipliée par 2. La variation annuelle moyenne de la population passe de 0.1% sur la phase précédente à +2.3% entre 1975 et 1982, puis à +2.8% entre 1982 et 1990.

Cet épisode de forte croissance démographique s'explique par une forte augmentation du solde migratoire à +3.1% sur 1975-1982, au détriment du solde naturel qui diminue jusqu'à -0.8%. Cette évolution se poursuit, bien que dans une ampleur plus mesurée, sur la période 1982-1990 avec un solde migratoire de +2.8% mais avec un solde naturel qui augmente pour atteindre -0.1%

Entre 1990 et 2009, la population de Azé progresse selon un rythme plus réduit que la période précédente, même si 227 nouveaux habitants sont recensés sur la période, portant la population municipale à 1034.

Le fléchissement de la dynamique antérieure se caractérise par une variation annuelle moyenne de +1,7% entre 1990 et 1999, ce qui est inférieur à la variation enregistrée durant les 15 années précédentes, puis à +1% entre 1999 et 2009. Néanmoins, ce rythme se révèle plus durable et modéré et permet la progression de la population.

Ce relatif ralentissement s'explique essentiellement par un effondrement du solde migratoire. En effet, ce dernier atteint +1.5% entre 1990 et 1999 puis +0.8% entre 1999 et 2009, en comparaison aux 2.8% et 3.1% antérieurs, ce qui constitue une réduction considérable. Le solde naturel présente une très légère hausse mais cette dernière demeure restreinte en ce qu'elle ne consiste qu'en une augmentation de 0.3 points de pourcentage par rapport au solde enregistré entre 1982 et 1990.

En somme, le ralentissement du rythme de la croissance démographique entre 1990 et 2009 s'explique en grande partie par une légère et courte « pause » dans l'accueil de nouveaux ménages alors que les années précédentes se sont illustrées par de vastes opérations neuves permettant l'accueil de nouveaux habitants.

⇒ Phase 3 : Une légère perte d'habitants sur la période 2009-2014

En 2009, la population municipale de Azé s'élève à 1 034 habitants, soit le plus haut niveau enregistré depuis 1968. La commune entame dès lors une première période de faible décroissance (même si cette dernière reste très mesurée). En effet, le recensement de 2020 met en évidence une réduction de 19 habitants, soit une variation relative annuelle de l'ordre de -0.4%, le phénomène trouve à s'expliquer par l'évolution du solde migratoire.

Entre 2009 et 2014, le solde migratoire se dégrade pour atteindre -0.9% (solde le plus bas jamais enregistré depuis 1968) tandis qu'il était de l'ordre de +1.5% et +0.8% entre les deux recensements INSEE précédents. Ceci signifie que davantage d'administrés ont quitté le territoire de Azé, que de nouveaux s'y sont installés, alors même que le solde naturel s'est amélioré pour atteindre +0.5%. La natalité n'est donc pas suffisante pour assurer le renouvellement de la population et l'accueil de nouveaux habitants venus de l'extérieur est nécessaire pour maintenir une croissance constante

La dégradation du solde migratoire annuel moyen est un élément défavorable à la commune dans la mesure où cette dernière a fondé, depuis le début des Trente glorieuses, son développement sur l'accueil de nouveaux habitants venus de l'extérieur. De plus, cette réduction du solde migratoire est susceptible

d'avoir une incidence sur le solde naturel annuel moyen, lequel pourrait se réduire dans les prochaines années ; puisqu'en l'absence de l'installation de nouveaux ménages en âge d'avoir des enfants, la population connaît mécaniquement un vieillissement dans la mesure où l'équilibre générationnel se trouve perturbé par la réduction progressive des classes d'âges les plus jeunes

⇒ Phase 4 : Un retour à la croissance depuis 2014

Depuis 2014, la population de Azé s'est accrue de 68 habitants pour atteindre 1 083 selon l'INSEE en 2020, soit son plus haut niveau jamais enregistré. La commune a connu une reprise démographique suite à la courte déprise des années 2009-2014. Le village a donc largement récupéré le nombre d'habitants perdu dans la mesure où les nouveaux habitants accueillis entre 2014 et 2020 représentent plus du triple de ceux perdus.

La variation annuelle moyenne sur la période est d'environ +1.1%, tirée par le cumul d'un solde naturel et d'un solde migratoire positif. Le solde migratoire passe de -0.9% entre 2009 et 2014 à +1% entre 2014 et 2020. Il est, depuis 1982, l'élément influençant le plus la variation de la population dans la mesure où, bien qu'ayant retrouvé une valeur positive, le solde naturel atteint seulement les 0.1% entre 2014 et 2020.

L'évolution démographique depuis 2020

Les dernières données de recensement de la population de l'INSEE datent de 2020. Elles sont donc relativement anciennes et ne présentent pas une description des plus fidèles de la situation démographique actuelle à Azé. Elles n'intègrent notamment pas la période COVID-19, laquelle a pourtant eu pour conséquence de favoriser l'installation de nouveaux ménages dans certains territoires en dehors des grandes agglomérations. Les espaces périurbains aux alentours de la capitale départementale tels que Azé sont une localisation privilégiée pour l'installation par certains ménages qui viennent y trouver une qualité de vie et un environnement plus propice.

En résumé :

- Une **explosion démographique depuis 1968** qui s'inscrit dans une **dynamique de périurbanisation**.
- Un **renouvellement** de la population qui dépend fortement de la variation du solde migratoire, même si l'on commence à voir un maintien positif du solde naturel depuis 1999 (mais trop léger pour compenser une diminution trop importante du solde migratoire)
- Une **attractivité réelle**, orientée en majorité vers l'installation de **résidences principales** des ménages qui viennent y bâtir leur pavillon pour profiter à la fois du cadre de vie et de la proximité des pôles.

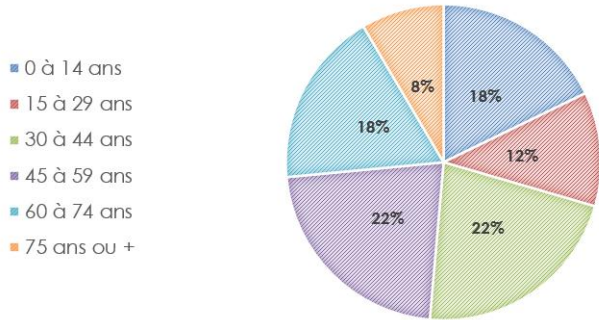
B

COMPOSITION DE LA POPULATION



RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES EN 2020 À AZÉ

SOURCE : INSEE, RP2009, RP2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES.



Le graphique ci-contre permet de confirmer le constat du dynamisme démographique et de la relative jeunesse de la population de Azé.

En effet, environ 52% de la population a moins de 45 ans en 2020. Or, lorsque la part des plus de 45 ans excède 50%, le mécanisme de vieillissement de la population fragilise l'équilibre démographique. Parti est pris de considérer que la tranche d'âge charnière est celle des 45 ans puisque globalement, le taux de natalité des tranches d'âge supérieur est quasi nul.

Le phénomène de vieillissement risque de s'aggraver compte-tenu de deux critères d'analyse :

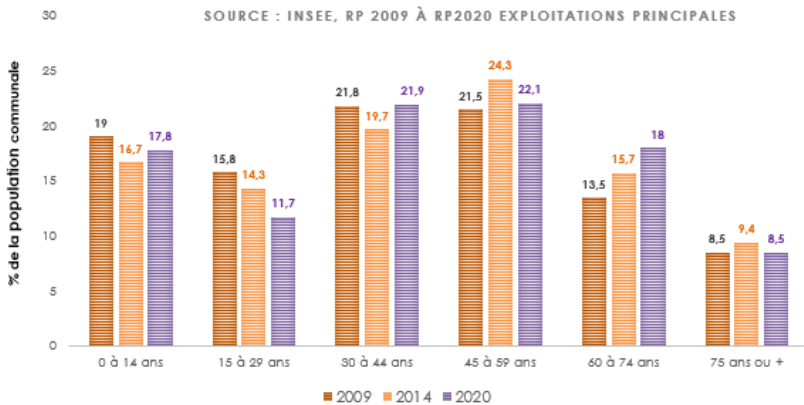
- La tranche d'âge des 30-44 ans, susceptible de basculer dans celle des 45 ans dans les années à venir, représente 22% de la population soit près de 42% des moins de 45 ans.
- Parallèlement, la tranche d'âge des 0-14 ans, susceptible de quitter le territoire pour se rapprocher des bassins de vies, d'emplois et de scolarité, représente quant à elle 18% de la population. Ainsi, la commune ne peut espérer redynamiser sa population via le solde naturel qu'en comptant sur les 12% de 15-29 ans (en partant du principe que les habitants concernés ne vont pas quitter le territoire, ou qu'ils vont chercher à y retourner pour y installer et fonder leur famille).

On constatera toutefois que l'analyse des données permet de soulever une certaine homogénéité des différentes tranches d'âges, témoignant d'une population globalement bien équilibrée. Ces éléments démontrent que la commune reste un territoire attractif pour les ménages dans leurs différentes étapes de vie (notamment pour les séniors (60 ans et +) qui représentent environ 26% de la population).



POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES À AZÉ (2009-2020)

SOURCE : INSEE, RP 2009 À RP2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



L'évolution détaillée de la répartition de la population par grandes tranches d'âges, entre 2009 et 2020, permet également d'illustrer et exposer le phénomène de vieillissement auquel commence à faire face la commune.

De manière générale, les plus de 45 ans augmentent depuis 2009, avec une augmentation assez significative des 60-74 ans.

A l'inverse, les moins de 45 ans diminuent, la réduction la plus significative étant celle des 15 à 29 ans qui passe de 15.8% en 2009 à 11.7% en 2020.

En résumé, la commune de Azé bénéficie d'un **relatif équilibre démographique et générationnel**, lequel est toutefois **menacé par l'amorce d'un phénomène de vieillissement** mis en évidence dans l'évolution de la répartition de la population par tranches d'âges. L'élément le plus caractéristique réside dans la progression de la part des seniors et la réduction de la part des jeunes en âge d'avoir des enfants (15 à 29 ans) dans la mesure où cette dernière est susceptible de contrarier le renouvellement démographique nécessaire au développement de la commune. L'accueil de nouveaux ménages avec ou en âge d'avoir des enfants et donc nécessaire afin d'éviter toute détérioration de l'équilibre démographique actuel.

Une autre composante du territoire consiste à analyser l'évolution du nombre de personnes par ménages pour évaluer l'impact de la diminution du solde migratoire. Ce phénomène est identifié comme le « desserrement de la population » (ou desserrement des ménages). Il permet de mesurer l'impact des modes de vie sur la population notamment au regard des enjeux sociétaux, d'habitat et de santé. Le premier impact de ce phénomène est qu'il nécessite, à population égale, la réalisation de plus de logements.

Ainsi, les données permettent de mettre en avant que le nombre d'habitant par ménage décroît sur le territoire communal, parallèlement à la dynamique observée au niveau national.

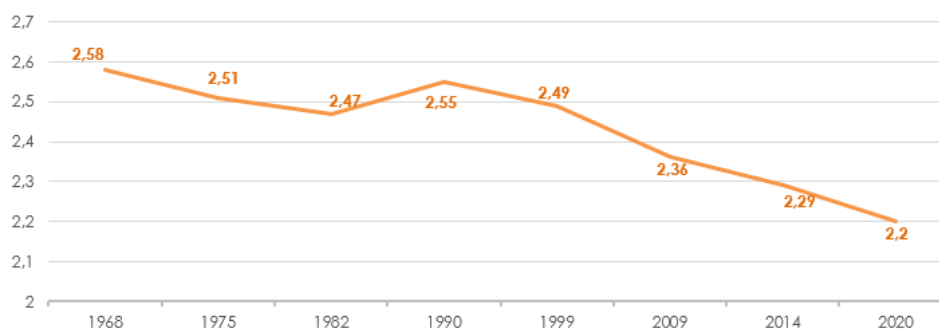
En effet, les ménages sont de plus en plus petits en raison de divers facteurs :

- Une réduction du nombre d'enfants par famille.
- Les situations de veuvage et de vie solitaire (notamment accrues par l'allongement de la durée de vie et concerne en majorité les femmes qui vivent plus longtemps que leur mari).
- Les évolutions des formes familiales : divorces, séparations, familles monoparentales...



EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES À AZÉ

SOURCE : INSEE, RP2009, RP2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES.



Cette tendance est observée de façon continue à Azé depuis les années 1990. En effet, après avoir accueilli des jeunes ménages en âge d'avoir des enfants, ces nouvelles arrivées engendrent par la suite vague de départ des jeunes qui quittent le foyer pour se rapprocher des bassins de vie (on se retrouve donc avec des familles qui occupent des logements de même taille mais avec moins d'occupants).

Le desserrement des ménages est donc une réalité à Azé et doit donc être pris en compte puisqu'il engendre un besoin supplémentaire de logements pour loger le même nombre d'habitants.

FICHE SYNTHÈSE : POPULATION**Les éléments clés et les enjeux en présence :**

- Constat de l'existence **relatif équilibre démographique** toutefois **menacé** par **l'amorce d'un vieillissement de la population**. Nécessité de poursuivre, voire accentuer, l'accueil de nouveaux ménages en l'orientant vers ceux en âge d'avoir des enfants afin d'assurer l'équilibre de la pyramide des âges et assurer ainsi le renouvellement de la population.
- Un solde naturel relativement stable, positif depuis 1990 et favorisé par l'installation de jeunes foyers en quête de construire leur famille. Solde qu'il convient de maintenir mais qui ne peut se faire qu'en réponse à une offre de logements adaptée sur le territoire.
- Un solde migratoire variable mais marqué par l'accueil important de nouveaux ménages, lequel a engendré une importante croissance de la population municipale.
- Un phénomène de desserrement des ménages à prendre en compte mais sans porter atteinte aux facteurs d'attractivité principaux de la commune.

***Exemples de prise en compte dans le PLU :** Développer des zones d'urbanisation cohérentes à plus ou moins long terme et phaser leur ouverture, pour maîtriser la croissance démographique et permettre à la Commune d'assurer le renouvellement de sa population. Favoriser la diversité des logements (taille, statut, ...) pour s'adapter à l'évolution de la taille des ménages, attirer les jeunes couples.*



ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

C.1 – LES TENDANCES D'ÉVOLUTIONS GÉNÉRALES

L'analyse du graphique ci-dessous permet de mettre en évidence l'évolution du parc de logements entre 1968 et 2020. Ainsi, le parc de logements de la commune se compose en 2020 de 595 logements dont 79.9% de résidences principales (475), 8% de résidences secondaires et logements occasionnels (47) ainsi que 12.2% de logements vacants (72).

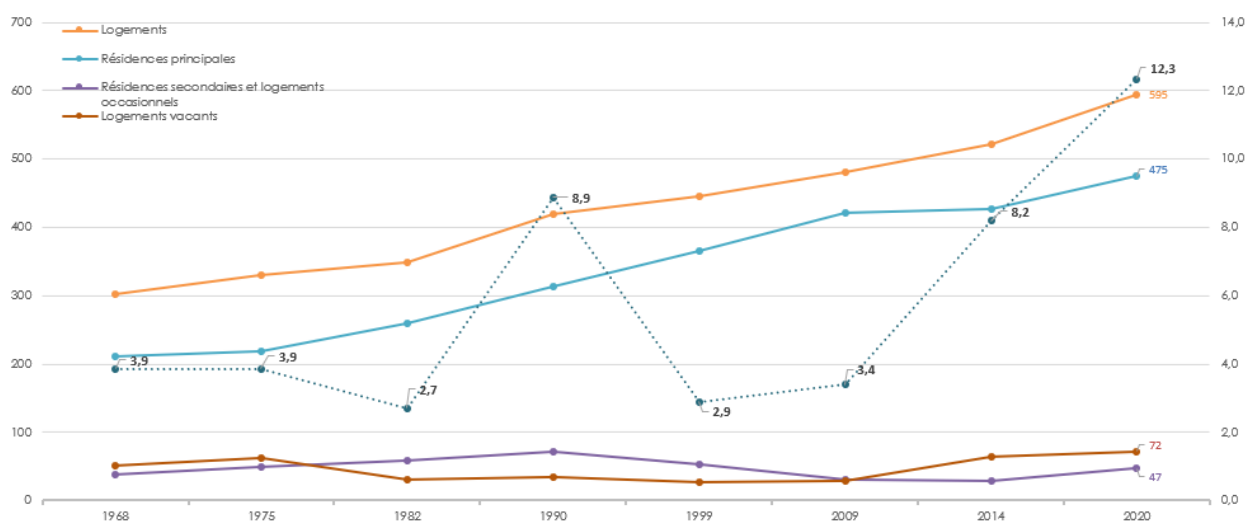
La croissance mise en évidence dans l'analyse de la population est observable au regard de l'évolution du nombre de logements entre 1968 et 2020. En effet, 292 logements ont été créés en 52 ans (soit une moyenne de 5.6 logements par an entre 1968 et 2020). La quantité de logements a suivi une progression continue mais marquée par une croissance d'intensité différente selon les périodes.

Le constat principal est celui qui consiste à affirmer que l'offre en logements de la commune s'est particulièrement développée entre 1982 et 1990 mais également entre 2014 et 2020, périodes qui correspondent à l'arrivée massive de nouveaux habitants sur le territoire.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATÉGORIE À AZÉ (1968-2020)

SOURCE : INSEE, RP1968 À 1999 DÉNOMBREMENTS, RP2009 ET RP2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Logements	303	330	349	420	446	480	521	595
Résidences principales	212	219	260	314	366	422	427	475
Résidences secondaires et logements occasionnels	39	49	58	72	53	30	29	47
Logements vacants	52	62	31	34	27	28	65	72

Les quatre phases d'évolution démographique précédemment mises en avant trouvent en partie leur explication à travers les données présentées ci-avant.

Phase 1 : 1968-1975

Le nombre de logements augmente sur le territoire (+27), on dénombre 7 nouvelles résidences principales ainsi que 10 résidences secondaires et le même nombre en logements vacants. La commune accueille quelques nouveaux habitants, ce qui justifie une croissance du parc de logements, laquelle demeure mesurée, en cohérence avec celle de la population (5 nouveaux individus).

Phase 2 : 1975-2009

Entre 1975 et 1990, le nombre de logements s'envole avec la création de 90 logements, soit environ +6 logements en moyenne par an durant 15 années. L'attractivité du territoire se manifeste à travers une politique de développement urbain, laquelle constitue la concrétisation matérielle d'un afflux importants de nouveaux habitants.

→ A la suite des Trente glorieuses, un très fort développement du parc de logements est identifié dans la commune, témoignant de son attractivité. Il apparaît qu'il s'agit d'une vocation d'implantation résidentielle pérenne.

Le parc de résidences principales s'accroît alors considérablement, passant de 219 résidences en 1975 à 314 en 1990, soit une centaine de logements supplémentaires. En revanche, le parc de résidences secondaires continue sa progression avec 72 logements alors que les logements vacants diminuent fortement, passant de 62 logements en 1975 à 34 logements en 1990.

Entre 1990 et 1999, la progression du parc de logements se poursuit de façon continue mais selon un rythme plus modéré, en cohérence avec le ralentissement de la croissance démographique constaté sur la période. Le parc total s'étoffe pour atteindre 446 logements, soit 26 de plus qu'en 1990. Le parc de résidences principales s'affirme davantage avec 52 logements supplémentaires entre 1990 et 1999 tandis que les parcs de résidences secondaires et de logements vacants se réduisent pour atteindre respectivement 53 et 27 logements en 1999.

→ Le solde migratoire plus faible a engendré une croissance plus modérée du parc de logements, mais ce ralentissement ne modifie pas la nature du parc de logements, lequel demeure celui d'une commune au sein de laquelle les ménages s'installent pour y implanter leur résidence principale.

Entre 1999 et 2009, malgré un ralentissement du rythme de la croissance démographique, le parc de logements a continué de croître de la même manière que les années précédentes. En effet, le nombre de résidences principales a augmenté de 34 tandis que les résidences secondaires ont vu quasiment leur nombre divisé par 2, passant de 53 à 30. L'apparition d'un logement vacant supplémentaire sur la période reste anecdotique.

Phase 3 : 2009-2014

Entre 2009 et 2014, l'évolution du parc de logements n'a pas suivie celle de la croissance démographique. En effet, alors que la population s'est légèrement réduite durant ces 5 années, le parc de logements s'est accru de 41 logements pour atteindre un total de 521 logements en 2014. Cette courte période se caractérise également par le maintien du niveau de résidences secondaire à 29 et par l'explosion du nombre de logements vacants (+37 sur la période).

→ Durant la période suivant la crise de 2008, Azé a perdu des habitants mais le parc de logement a continué sa progression, marquant un décalage entre besoins de la population et réalité foncière.

Phase 4 : 2014-2020

Entre 2014 et 2020, le parc accueille 74 nouveaux logements pour atteindre un total de 595 logements, ce qui démontre une progression considérable du parc en seulement 6 années.

Le parc de résidences principales est celui ayant le plus bénéficié de ce développement avec un passage de 427 logements en 2014 à 475 en 2020. Celui des résidences secondaires passe de 29 à 47 logements sur la période tandis que la vacance immobilière se renforce pour atteindre 72 logements vacants en 2020.

→ Sur la période récente, Azé a vu une extension importante de son parc de logements, illustrant la poursuite d'une dynamique démographique et d'une attractivité significative.

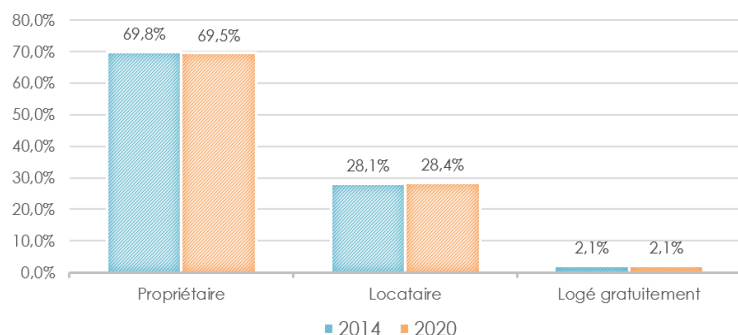
Selon les données INSEE, Azé est en premier lieu un village au sein duquel les ménages s'installent pour y bâtir leur résidence principale afin d'y profiter du cadre de vie ainsi que de la proximité des pôles. Le village est donc attractif, notamment en raison de sa localisation et de son excellente connexion aux différents axes routiers. Ces qualités expliquent le développement considérable du parc de logement en l'espace de 50 ans, lequel a quasiment été multiplié par 2, passant de 303 logements en 1968 à 595 en 2020.

Chiffres clés quantitatifs de l'évolution du parc de logements :

- 595 logements au 01/01/2020 dont 475 résidences principales
- + 292 logements entre 1968 et 2020, soit +5.6 lgt/an en moyenne
- Commune d'implantation pour la résidence principale
- Taux de vacance des logements = 12.2% du parc

C.2 – LE STATUT D'OCCUPATION**STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES À AZÉ (2020)**

SOURCE : INSEE, RP2013 À 2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES.



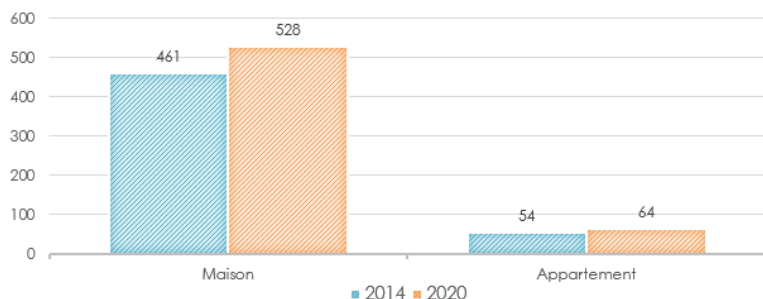
En 2020, la Commune est composée pour 69.5 % de propriétaires pour ce qui concerne les résidences principales. Le taux est largement supérieur à la moyenne nationale estimée à 58 % par l'INSEE en 2020 mais est caractéristique d'une commune rurale.

On remarque que cette réalité s'est réduite légèrement entre 2014 et 2020, la part de propriétaire étant passée de 69.8% à 69.5%. Sur la même période, le part de locataire s'est accru de 28.1% à 28.4%. De même, la faible part de logés à titre gratuit n'a pas évolué.



EVOLUTION DU TYPE DE LOGEMENTS À AZÉ (2014-2020)

SOURCE : INSEE, RP2014 À 2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES.



Le parc de logements semble a priori peu diversifié puisque le nombre de maisons reste très largement supérieur au nombre d'appartements en 2020 : 528 maisons pour 64 appartements. Sur la période 2014-2020, le parc de maisons s'est accru de 67 logements tandis que celui des appartements s'est accru de 10 logements.

Le constat qui en est tiré est celui d'un territoire au sein duquel la maison individuelle est l'élément caractéristique. La commune tient notamment son attractivité aux possibilités foncières à vocation résidentielle individuelle, en cohérence avec son caractère de village rural ainsi qu'à l'environnement et à l'équilibre entre la qualité de vie offerte et l'accessibilité des pôles. Bénéficier d'une maison individuelle et de son jardin afin de profiter des avantages offerts par la localisation du village semble être un critère d'implantation essentiel pour les ménages, lequel est le moteur du développement du village, intégré dans une forte dynamique de périurbanisation.

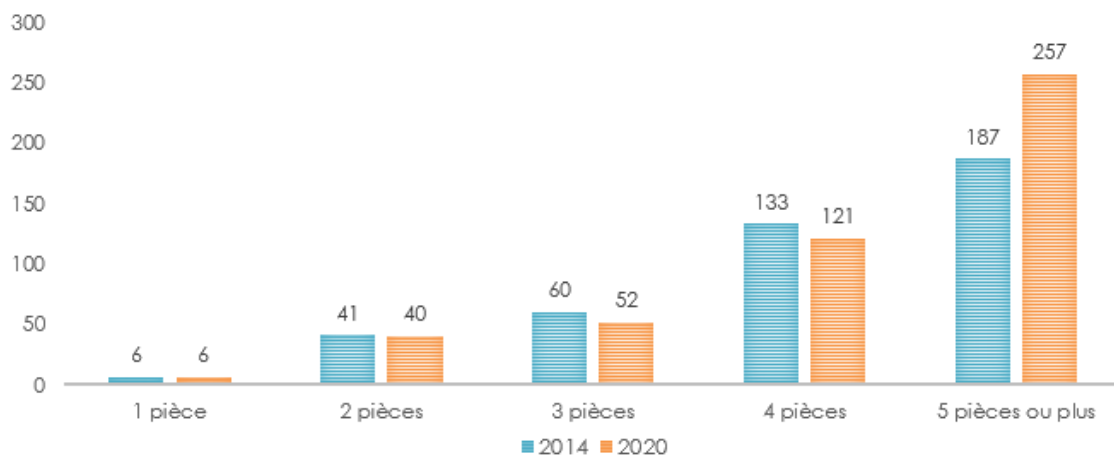
Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il convient de valoriser les éléments d'attractivité du territoire tout en étudiant les possibilités de diversification du parc de logements ; notamment dans le but de répondre au mieux aux besoins de certaines tranches de la population auxquelles le modèle pavillonnaire ne répond pas nécessairement.

C.3 – LA DIVERSITE DU PARC



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES À AZÉ (2014-2020)

SOURCE : INSEE, RP2014 À 2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



Les données INSEE révèlent que les résidences principales au sein de la commune sont en grande majorité des maisons de très grande taille, dont la plupart comprennent 5 pièces et plus. La commune recense néanmoins 6 studios, 40 T2 et 52 T3. Plus le nombre de pièces est important, plus le type de logement est représenté en nombre dans le village.

Point focus - L'augmentation du besoin en surface habitable par habitant

La surface moyenne par habitant des logements métropolitains a progressé rapidement dans les années 70 et 80 puis plus lentement après 1990. Elle a augmenté de 10m² depuis 30 ans. Cette tendance est vérifiée pour les maisons individuelles (dont la proportion par rapport aux appartements ne cesse d'augmenter), alors que le chiffre pour les appartements, après avoir stagné pendant 25 ans, est en léger recul. En 2013, la surface moyenne par habitant s'élevait à 45,1m² pour les maisons individuelles contre 32,4m² pour les appartements.

Le nombre moyen de pièces par logements et par habitant a également augmenté depuis 30 ans, tant dans les maisons (2 pièces/habitant en 2013) que dans les appartements (1,5 pièce/habitant en 2013.)¹

La taille des logements explique l'attractivité de la commune pour les ménages voulant profiter de vastes espaces et qui trouvent à Azé les possibilités foncières de mener à bien un tel projet. Les petits ménages comme les jeunes familles qui ne disposent pas nécessairement des ressources financières nécessaires ou dont le projet de vie ne permet pas de s'attacher à une propriété doivent se replier sur une offre de logements plus petits. De plus, si ce type de logements est le plus attractif, il est rappelé qu'il ne convient pas non plus aux séniors, notamment à ceux vivant seul et/ou en perte d'autonomie. De même, les très grands logements ne sont pas toujours adaptés à la diversité de formes familiales (familles monoparentales notamment).

Le manque de diversité d'un parc de logements est susceptible de pousser certains habitants à quitter le territoire afin de trouver un logement plus adapté à leurs besoins. Le manque de diversité peut concerner notamment la taille moyenne des logements ou le niveau de revenus nécessaire pour y accéder. Un relatif déficit de petits logements est observé à Azé, constat coutumier dans les zones périurbaines.

Concernant l'adéquation offre-demande en termes de niveau de revenus, la commune fait état d'une offre en logement social assez développée. Les données de l'INSEE pour 2020 mettent en effet en évidence l'existence de 39 logements de type HLM, soit environ 8.3% du parc total, ce qui est plutôt significatif eu égard au caractère de commune rurale et de la localisation du village.

En somme, si le grand pavillon est un élément caractéristique et d'attractivité qu'il convient de préserver car les ménages recherchent à Azé un logement offrant des prestations qui permettent de profiter du cadre de vie naturel (notamment la présence d'un jardin) tout en bénéficiant de la proximité des pôles. Une amorce de diversification de l'offre de logements se fait jour dans la commune afin de mieux anticiper les besoins, notamment ceux des revenus modestes. Un enjeu de diversification des tailles de logements est mis en évidence afin de répondre au vieillissement de la population, aux recompositions familiales ou encore au desserrement des ménages...

¹ Source : INSEE, Enquêtes logement 2006 et 2013

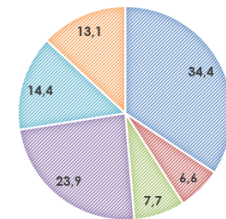
En matière d'ancienneté des logements, 41 % sont antérieurs à 1945. Un relatif cachet ou intérêt patrimonial au regard de leur ancienneté peut être envisagé pour les 34.4% ayant été achevés avant 1919 dans la mesure où ils mettent en œuvre des techniques et matériaux de constructions qui relèvent globalement de méthodes traditionnelles, inhérentes au territoire.



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT À AZÉ (2020)

SOURCE : INSEE, RP2019 EXPLOITATIONS PRINCIPALES.

- Avant 1919
- De 1919 à 1945
- De 1946 à 1970
- De 1971 à 1990
- De 1991 à 2005
- De 2006 à 2015

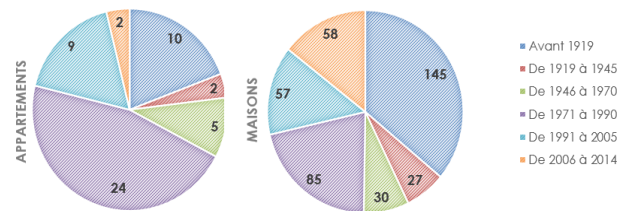


Cette part considérable des logements anciens doit être questionnée pour savoir si une corrélation existe avec l'explosion de logements vacants sur les 10 dernières années. Ces derniers sont-ils insalubres ou nécessitent-ils de gros travaux ? De même, il est parfois constaté que plus la part des logements anciens est importante, plus la part des logements vacants l'est également et ce compte-tenu des problèmes de successions parfois rencontrés sur les territoires.



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT À AZÉ (2020)

SOURCE : INSEE, RP 2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



La question de l'adaptation du bâti existant aux besoins et désirs des ménages est un sujet important, susceptible d'avoir une réelle incidence sur le parc de logements vacants.

Les 59% restants sont le fruit de la reconstruction d'après-guerre, du boom immobilier des Trente Glorieuses et du développement pavillonnaire qui se poursuit depuis les années 1990. Environ 51.4% des habitations ont été construites après 1971, ce qui témoigne de la forte construction enregistrée dans la commune depuis environ 50 ans. Pour répondre aux questions précédentes, une part importante du parc immobilier est donc assez récente, ce qui garantit son adaptation aux besoins et nécessités actuels en termes de confort de logements, même s'il a été vu qu'il manque quelque peu de diversité pour s'adapter aux tendances d'évolution des modes de vie (vieillesse et densification des ménages).

Le nombre d'appartements construits a été le plus important entre 1971 et 1990, ce qui démontre une amorce de diversification du parc de logements.

Equipement automobile des ménages						
	2009		2014		2020	
Ensemble des ménages	422	100%	427	100%	475	100%
Au moins un emplacement réservé au stationnement	333	78,9%	320	74,9%	348	73,2%
Au moins une voiture	392	92,9%	399	93,4%	444	93,4%
1 voiture	164	38,9%	160	37,5%	174	36,6%
2 voitures ou plus	228	54,0%	239	56,0%	270	56,7%
<i>Source INSEE</i>						

Dans l'ensemble, le taux d'équipement automobile des ménages est resté stable entre 2009 et 2020. Le pourcentage de ménages possédant au minimum 1 voiture a augmenté de 0.5 points, passant de 92.9% à 93.4%. Le nombre de ménages possédant au moins un emplacement dédié au stationnement a progressé de 333 à 348.

Entre 2009 et 2020, la part des ménages possédant 1 véhicule s'est réduite de 38.9% jusqu'à 36.6%, tandis que la part de ceux possédant 2 voitures ou plus a cru de 54% en 2009 à 56.7% en 2020.

La motorisation des ménages est donc très importante à Azé, ce qui est caractéristique d'une commune rurale intégrée dans l'aire d'attraction d'un pôle tel que celui de Macon. La dynamique de

périurbanisation qui a soutenu le développement démographique de la commune explique notamment cette importance du véhicule individuel, d'autant plus au regard de l'accessibilité et de la connexion du village aux grandes infrastructures routières : RD82 ou autoroute A6.

Il apparaît que l'offre de logements sur la commune de Azé trouve un **public spécifique : les ménages désireux de concrétiser leur rêve pavillonnaire pour profiter d'un cadre de vie rural privilégié tout en bénéficiant d'accès aux infrastructures desservant les pôles**. Les ménages, en particulier des couples avec enfants ou désireux de construire une famille, viennent y trouver (ou y bâtir) des **pavillons de grande taille**.

La diversification du parc de logements déjà engagée est à promouvoir pour conserver une certaine mixité sociale et générationnelle en ce qu'elle permet de répondre aux nouvelles demandes et participe au maintien d'un dynamisme démographique.

L'attention est toutefois attirée sur le patrimoine bâti du bourg lequel reste très important compte tenu de la part des logements érigés avant 1945

Un véritable enjeu tenant en un maintien du dynamisme démographique est identifié (notamment en contrant la tendance naturelle au vieillissement de la population), afin d'assurer le renouvellement de la population et de pérenniser les équipements collectifs.

FICHES SYNTHÈSE : LOGEMENTS

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Un vaste parc de logements en croissance, caractérisé par une part prépondérante de résidences principales
- Une commune attractive, caractérisée par une part importante logements anciens qui doit être évaluée au regard des enjeux liés à la réhabilitation, la vacance ainsi que la préservation du patrimoine (estimer le potentiel à mobiliser au titre des capacités de renouvellement)
- Une amorce de diversification du parc, notamment orientée vers de plus petits logements permettant de répondre aux besoins de certains habitants (notamment les séniors).
- Un parc globalement récent et adapté aux besoins et envies des ménages.
- Une motorisation des ménages qui progresse et tend globalement à croître.

***Exemples de prise en compte dans le PLU :** Accompagner les réhabilitations avec une réglementation adaptée, développer des zones d'urbanisation à plus ou moins long terme et phaser leur ouverture pour maîtriser la croissance démographique. Prendre en compte le potentiel de renouvellement lors de la définition des besoins de logements. Adopter et adapter des règles d'urbanisme favorisant la production de logements variés en adéquation avec la valeur patrimoniale et architecturale des constructions.*

III. ANALYSE COMMUNALE



LES COMPOSANTES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

A.1 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Données de cadrage

L'analyse de la population active est un indicateur permettant de mesurer l'attractivité économique du territoire. La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- Exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur à la recherche d'un emploi² ou exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

À l'inverse, la population inactive comprend les personnes qui ne sont ni en emploi (selon le bureau international du travail [BIT]), ni au chômage : étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		2009		2014		2020	
Ensemble de la population de 15 à 64 ans		666	100%	670	100%	673	100%
Population d'actifs			71,9%		74,5%		79,4%
Dont actifs ayant un emplois			67,0%		68,2%		74,3%
Dont chômeurs			4,9%		6,4%		5,1%
Population d'inactifs			28,1%		25,5%		20,6%
Dont élèves, étudiants			5,6%		6,2%		4,6%
Dont retraités			10,8%		8,6%		7,5%
Dont autres inactifs			11,7%		10,6%		8,6%

Source INSEE

Globalement, l'analyse du tableau ci-dessus permet de dresser un constat principal : le taux d'actifs augmente sur le territoire de Azé entre 2009 et 2020 témoignant d'une population de plus en plus active, alors même que la population a augmenté, ce qui indique que les ménages qui s'installent à Azé sont des ménages actifs.

Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage s'est réduit à environ 5.1% en 2020, après un pic à 6.4% en 2014. Il est ici possible de voir les effets de la crise économique du début des années 2010 et le retour progressif à l'emploi.

Concernant les inactifs, leur part diminue de 28.1% à 20.6% entre 2009 et 2020. La part des élèves/étudiants diminue de 5.6% en 2009 à 4.6% en 2020 tout comme la part des retraités qui diminue de 10.8% en 2009 à 7.5% en 2020.

Cette diminution importante pourrait expliquer en partie le départ de certains habitants sur la période récente : les élèves et étudiants partent suivre leurs enseignements dans les centres urbains, notamment les établissements du secondaire de Beaune et/ou du supérieur de l'agglomération Mâconnaise ; tandis que certains retraités ayant des problématiques de dépendance peuvent partir dans des structures adaptées (EHPAD, maisons de retraite par exemple).

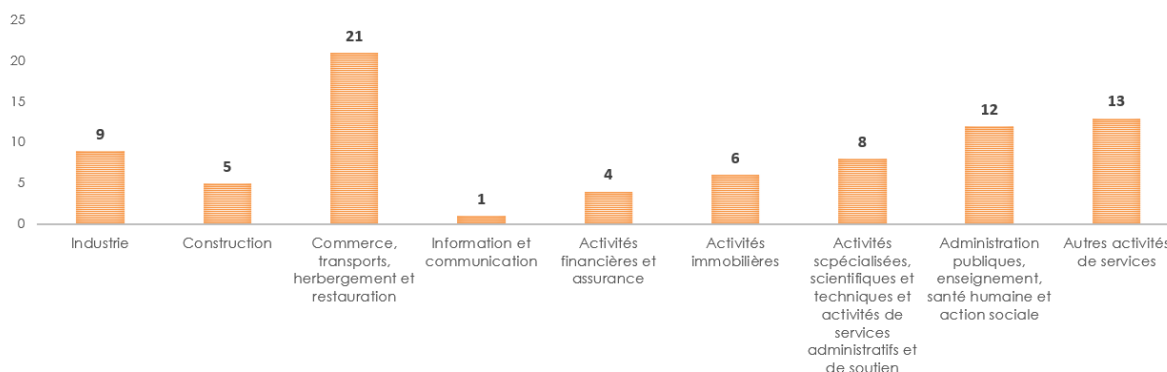
L'enjeu en présence est celui qui vise à accueillir de jeunes ménages afin de prévenir le vieillissement et de pérenniser les équipements dédiés à la jeunesse (notamment les équipements scolaires).

Caractéristiques de l'activité économique



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À AZÉ (AU 31/12/2020)

SOURCE : INSEE, REE (SIRENE) - CHAMP : ACTIVITÉS MARCHANDES HORS AGRICULTURE



Afin de mieux appréhender l'analyse des caractéristiques de l'activité économique à Azé, la notion d'établissement sera privilégiée plutôt que celle d'entreprise, permettant de prendre en compte les unités de production, qu'elles soient dépendantes ou non d'une maison mère.

« L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. » (Source : INSEE)

Azé est une commune rurale appartenant à la couronne de Macon, ce qui justifierait par principe le nombre restreint d'établissements. Toutefois, les données INSEE indiquent la présence de 79 établissements sur le territoire communal au 31/12/2020, représentant tous les secteurs d'activité, ce qui est significatif.

Le secteur d'activité le plus représenté est celui du « commerce, transports, hébergements et restauration » avec 21 établissements, suivi des « autres activités de service » avec 13 établissements et celui de « l'administration publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » avec 12 établissements. Il est donc légitime de constater que la commune, bien que rurale, dispose d'un tissu économique relativement développé et diversifié.

Il faut noter que ces données excluent l'activité agricole, laquelle est également représentée à Azé et sera détaillée dans le diagnostic agricole.

Mobilité et équilibre emploi-habitat

Emploi et activités	2009		2014		2020	
Nombre d'emplois sur la commune	224		270		271	
Actifs ayant un emploi résidant sur la commune	452		457		507	
Qui travaillent sur la commune	104	23,0%	114	24,9%	109	21,5%
Qui travaillent dans une autre commune	348	77,0%	343	75,1%	397	78,5%

Source INSEE

Durant la période 2009-2020, Azé a connu une croissance du nombre d'emplois dans la zone passant de 224 à 271 emplois en 11 ans. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la commune a suivi la même logique, en passant de 452 en 2009 à 507 en 2020.

Le nombre d'actifs qui travaillent sur la commune a crû entre 2009 et 2020 (passant de 104 à 109) malgré une augmentation à 114 actifs en 2014. Le taux reste faible (21.5% de la population active), mais cela est caractéristique d'une commune périurbaine, les actifs s'y installant pour y localiser leur logement et en anticipant la nécessité de réaliser des flux pendulaires pour rejoindre les pôles d'emplois alentours (notamment l'agglomération Maconnaise).

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

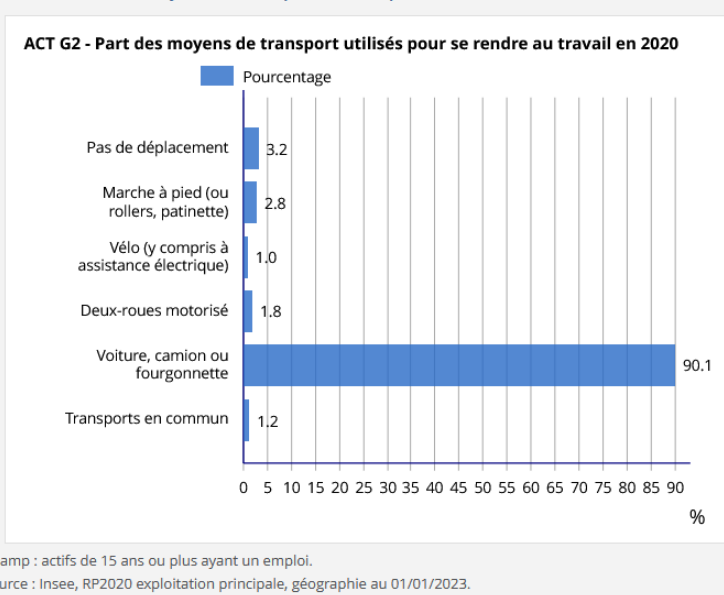
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	252	100	254	100
Salariés	199	78,9	218	85,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	175	69,4	183	72,0
Contrats à durée déterminée	15	6,0	33	13,0
Intérim	3	1,2	2	0,8
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage - Stage	6	2,3	0	0,0
Non-Salariés	53	21,1	36	14,2
Indépendants	21	8,4	21	8,3
Employeurs	32	12,7	15	5,9
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Graphique du statut et des conditions d'emploi des 15 ans et plus selon le sexe en 2020 à Azé – Source : INSEE 2020

Le recensement 2020 indique que 82.4% des actifs de Azé sont salariés et la majorité d'entre eux est titulaire de la fonction publique ou dispose d'un contrat à durée indéterminée (CDI), notamment en ce qui concerne les femmes. En effet 85.8% des femmes sont salariées, dont 72% en CDI ou fonctionnaire tandis que 78.9% des hommes sont salariés, dont 69.4% en CDI ou fonctionnaire. La stabilité des situations professionnelles est donc à relever.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



Graphique des moyens de déplacements domicile-travail à Azé – Source : INSEE 2020

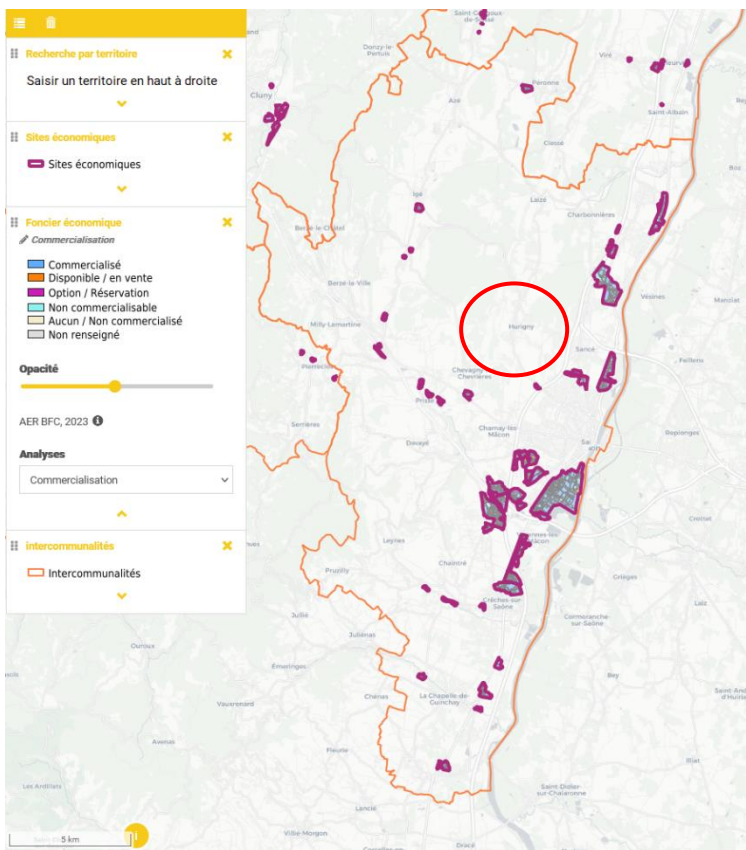
La dépendance au véhicule individuel est démontrée par le graphique de l'INSEE ci-dessus, lequel indique que 90.1% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture (ou assimilé) en 2020. Cette hégémonie en matière de déplacements trouve à s'expliquer par divers facteurs :

- Le modèle de développement de Azé : fondé sur l'installation de ménages désireux de construire une famille et leur résidence principale dans un cadre rural privilégié tout en demeurant à proximité de l'agglomération de Macon.
- L'aménagement du territoire : la commune se trouve exclue du réseau de transports collectifs (notamment ferré).

Il faut noter que 3.2% des actifs n'ont pas besoin de se déplacer pour se rendre au travail. Si ce pourcentage tient certainement aux emplois domiciliés dans la commune, il est envisageable d'anticiper une augmentation de cette part avec le développement du télétravail. En effet, l'amélioration des réseaux de télécommunications couplée aux évolutions sociétales observées suite à la crise sanitaire de COVID19 ont favorisé l'intensification du recours au télétravail, lequel représente un intérêt important pour les communes rurales. En effet, le cadre de vie privilégié en milieu rural est un élément d'attractivité.

Les pôles pourvoyeurs d'emplois

Azé n'est pas la localisation privilégiée des activités économiques, la commune compte peu de commerces et de services de proximité. Les administrés trouvent à assouvir ces besoins au sein de la métropole Maconnaise.



La communauté d'agglomération Maconnais-Beaujolais à laquelle appartient Azé dispose de la compétence en matière de développement économique. Cette dernière gère une trentaine de zones d'activité sur le territoire communautaire qui comporte 39 communes.

On constate que la commune de Azé n'abrite aucune zone d'activité, la plus proche se situant sur la commune voisine de Péronne.

Pour ce qui tient aux établissements présents sur le territoire communal, il est possible de citer notamment :

- **Établissements PONCET FRERES**, implantée au cœur du bourg et spécialisée dans la fabrication d'éléments en béton pour la construction. En 2020, Cette PME comptait en 10 et 19 salariés.
- **SESAME AUTISME RHONE ALPES**, implantée au Sud-Ouest du bourg, l'établissement est un hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux. Entreprise intermédiaire, elle possédait entre 500 et 999 salariés en 2020.

Localisation des zones industrielles ou commerciales à proximité de la commune
Source : cartes.temum-bfc

A.2 – LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Azé compte de **nombreuses activités associatives** sur son territoire, quelques exemples sont présentés ci-après :

- Cant'AZE : activité artistique et culturelle
- Les amis de Charles Guillaud : pratiques d'activités artistiques ou culturelles
- Panique partielle : promotion de l'art et des artistes
- Toutes les mêmes : photographie, cinéma
- Pampy Events : activités festives
- Association des anciens d'Azé : club du troisième âge
- Comité d'organisation Donzy Azé : comité des fêtes
- Foire d'Azé : comité des fêtes
- Foyer rural d'AZE : action socioculturelle
- Société amicale des anciens élèves : mouvements éducatifs de jeunesse
- Patrimoines d'AZE : préservation du patrimoine
- All'bike race : cyclisme
- Alpine & Renault sport du haut mâconnais : sports mécaniques
- E2dy Team : sports mécaniques
- Le P'tit Bouchon Azéen : multisports locales
- Les chouane : sports mécaniques
- Les deriv'chaine : cyclisme
- P2T motors : sports mécaniques
- L'amicale des pêcheurs d'Azé

La diversité des associations présentes sur le territoire communal démontre le dynamisme du village. Les associations participent notamment au maintien du lien social au sein de la population, d'autant plus au regard de l'arrivée régulière de nouveaux ménages à Azé. L'activité associative accompagne également les grands enjeux sociaux et sportifs en présence sur le territoire

A.3 – L'ACTIVITE AGRICOLE

A.4 – L'ACTIVITE FORESTIERE

Les parties agricole et forestière du diagnostic seront complétées à l'issue de la réunion avec les exploitants agricoles et forestiers (date à déterminer).

FICHE SYNTHÈSE : ACTIVITÉS

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Une population dans laquelle les actifs sont bien représentés mais qui travaillent majoritairement à l'extérieur : agglomération Mâconnaise et pôles, ce qui engendre des flux pendulaires importants et une dépendance à la voiture individuelle. Développement d'un phénomène de périurbanisation avec le risque de devenir un « village dortoir »

- Une majorité de salariés en CDI : la population de Azé est donc majoritairement composée de travailleurs à la situation stable.

- Une offre de services et de commerces importante, localisée principalement sur le centre-bourg. Enjeu de maintenir les emplois et activités existantes.

- Une attractivité touristique importante, pourvoyeuse d'emplois, d'activité économique et de développement. Enjeu de maintien et de développement de l'écotourisme.

- Une activité agricole et forestière => à confirmer après réunion dédiée



LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

B.1 – LES INFRASTRUCTURES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN



Réseaux et infrastructures de transports à Azé – Source : Géoportail

À première vue, le village de Azé est bien desservi par les réseaux et infrastructures de transport. Sa localisation dans la plaine Maconnaise en fait un lieu de passage certain, comme en témoignent les diverses infrastructures qui traversent et partagent le territoire communal.

Les infrastructures et le réseau routier

Ligne 204 "AZE - IGE - VERZE - HURIGNY - MÂCON"

Aller	204.01	204.02	204.03	204.04
	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
AZE - RIZEROLLES	07:00	--	--	--
AZE - MAIRIE	07:03	--	--	--
AZE - LES BELUSES	07:06	--	--	--
IGE - CHUSSIN	07:08	--	--	--
IGE - LE MARTORET	07:10	--	--	08:09
IGE - EGLISE	07:13	--	--	08:12
VERZE - LA PALUE	--	06:50	--	--
VERZE - ESCOLE	--	06:51	--	--
VERZE - MARIGNY	--	06:52	--	--
VERZE - LES MARTINS	--	06:56	--	--
VERZE - LES TARDYS	--	07:00	--	--
VERZE - EGLISE	--	07:06	--	08:15
VERZE - VANZE	--	07:07	--	08:17
VERZE - VERCHIZEUIL	--	07:12	--	08:20
HURIGNY - LA POSTE	--	07:19	--	08:27*
HURIGNY - LES MIOLANDS	--	07:22	--	08:29*
HURIGNY - LES PIASSES	--	--	07:19	--
HURIGNY - PIERRE ARBRE	--	--	07:21	--
HURIGNY - CLOS DU CHÂTEAU	--	--	07:22	08:25
HURIGNY - LES SOUCHONS	--	--	07:23	08:26
HURIGNY - POINT DU JOUR	--	--	07:28	08:30
HURIGNY - CHAZOUX	--	07:25	07:29	08:31
MÂCON - PLACE DESNOYERS	07:26	07:30	07:32	08:33
MÂCON - ESPLANADE DUMAINE	07:28	07:32	07:34	08:35
MÂCON - CLAUDE BERNARD	07:29	07:33	07:35	08:36
MÂCON - ROCCA / COLLEGE PASTEUR	07:33	07:35	07:39	08:40
MÂCON - LYCEE LAMARTINE	07:35	07:40	07:41	08:42

Le village est implanté à proximité immédiate de la **RD15**. Cet axe relie Cluny (71) à Fleurville (71) et traverse le village d'Ouest en Est. Il donne accès aux pôles de Péronne (7 min environ) et de Viré (11 minutes environ) et par conséquent aux équipements, commerces et autres services.

La commune de Azé est traversée en son centre, selon un axe Nord-Sud, par la **RD82**. Axe majeur permettant de relier Lugny à Macon, elle possède une annexe, la RD82^E, qui correspond en partie au tracé originel de la RN6 dans la traversée de Mâcon. Il donne accès à l'agglomération mâconnaise en moins de 25 minutes.

La desserte en transport en commun est presque inexistante sur le territoire, mis à part la ligne de transport 204 permettant de rejoindre Mâcon.

Les points les plus proches sont les suivants :

TRANSPORTS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE		
	(à 74.7 km) Métro	📍 Lyon
	(à 14.5 km) Gare TGV	📍 Mâcon
	(à 78.3 km) Aéroport	📍 Bron
	(à 14.5 km) Bus	📍 Mâcon
	(à 8.5 km) Gare sans TGV	📍 Senozan
	(à 74.7 km) Tramway	📍 Lyon

La commune est donc très bien desservie par les infrastructures routières départementales et a accès en moins de 30 minutes à deux pôles majeurs à savoir Tournus et Mâcon. En outre, les habitants d'Azé peuvent se rendre à Senozan (environ 15 min en voiture) pour se déplacer en train.

Les autres solutions de mobilité

Mâcon Beaujolais agglomération organise un service de **Transport à la Demande (TAD)** accessible à l'ensemble des administrés. Il assure du lundi au vendredi un transport vers Mâcon au tarif de 1.30€, sur simple appel réalisé la veille du jour du déplacement désiré.

Il existe 3 services Tréma Fil :

The image shows three promotional posters for TremA Fil services. The first poster, 'TremA Fil + tôt le matin et + tard le soir', describes a service for commuters on urban lines A, B, C, D, E, and G, with hours from 5h to 7h and 19h30 to 21h30. The second poster, 'TremA Fil dimanche et jours fériés', details service on weekends and holidays with specific departure times. The third poster, 'TremA Fil Périph', describes a 'Transport à la Demande' service for peripheral communes, with reservation times and departure points in Mâcon. All posters include the contact number 0 800 35 00 34 and emphasize that reservations are required up to 2 hours in advance.

B.2 – LES MOBILITES DOUCES

La desserte du territoire

Concernant les mobilités douces pour les circulations au sein du village, cela est traité dans le diagnostic urbain. Le propos ci-après vise à traiter les liaisons douces entre Azé et son environnement.

La transition écologique et les changements sociétaux impliquent le développement des mobilités douces au quotidien même si cet objectif se trouve confronté à de nombreuses difficultés dans les

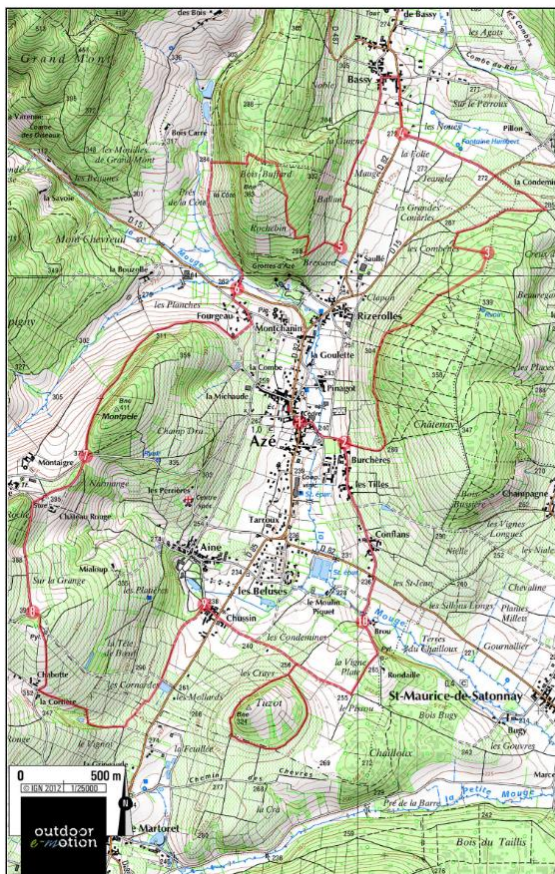
territoires hors des agglomérations. Azé n'est pas connecté à un réseau de voies cyclables, ce qui complique les liaisons par ce mode de déplacement doux et écologique. Toutefois, le caractère de commune rurale du village n'est pas des plus favorables à ce type de liaisons.

La RD82 traverse le village et contraint le développement de telles liaisons douces vers le Sud, dès lors, seules les façades Sud et Ouest de Azé sont ouvertes.

Le réseau de randonnée pédestre, équestre et de VTT

Plusieurs sentiers de randonnées (pédestres et VTT) sont présents sur le territoire communal :

- **Azé et sa géologie** (randonnée pédestre de 9km)



Source : Site internet de la commune d'Azé

Randonnée à pied

Saône-et-Loire (71) - Bourgogne

Azé et sa géologie

A l'est, c'est la vigne. A l'ouest, le bocage. Cette belle et longue randonnée demande que l'on prenne son temps. Que l'on savoure aussi bien la campagne que l'architecture des fermes et du petit patrimoine.

- 1 Devant l'église, rejoindre la route qui descend à sa gauche. Traverser le pont et dépasser les terrains de loisirs. Monter tout droit sur la route de Conflans.
- 2 Dans le virage, monter par le chemin empierré à gauche et continuer entre les vignes. A l'entrée du bois de l'Atelier prendre le sentier de gauche. Rester sur le sentier montant à droite et prendre à gauche le sentier plat.
- 3 A l'intersection, tourner à gauche puis à droite en sortant du bois. Continuer sur ce chemin à la lisière du bois. Au croisement, descendre par le chemin en herbe le plus à gauche, jusqu'à la D 15. Traverser la route.
- 4 A l'intersection de la D 82, la longer à droite. Emprunter la route de gauche avant l'entrée de Bassy. Au virage partir à gauche sur le chemin agricole.
- 5 A l'intersection, monter à droite par le chemin gravillonné. Vers l'aire de pique-nique, tourner à droite et monter en longeant les vignes à gauche. Au sommet, prendre le sentier en face vers les bois. Ne pas poursuivre sur le sentier au virage à droite, préférer le layon à gauche (pente). Descendre et franchir les vestiges de murets de pierre, à la sortie du bois prendre à droite et descendre le long des vignes. Puis tourner à gauche et franchir le pont.
- 6 A l'intersection, traverser la route et prendre le chemin en face. Prendre à gauche à la route de Fourgeau. Dépasser la croix puis tourner à droite (route de l'Épinglier) et reprendre à droite.
- 7 Au croisement, traverser la route allant à Azé et continuer tout droit en suivant Domaine de Rochebin. Dépasser la statue et prendre le virage en épingle à cheveu vers la gauche. Suivre la route tout droit sur 800m.
- 8 Dans le virage, quitter la route et prendre à gauche. Dépasser l'antenne (à droite) et s'engager tout droit sur le chemin entre les vignes. Le chemin de terre devient bétonné. Dépasser la cabane de vigne et tourner à gauche en direction des bois. Ne pas aller jusqu'à la D 85.
- 9 A la route (Chussin), prendre à droite et traverser la D 85. Prendre en face. A la fin de la montée, prendre à droite et contourner Luzot. A la sortie de la boucle, continuer à droite, rejoindre le point d'entrée et retourner à droite. Tourner à gauche sans entrer dans le bois.
- 10 A la route, descendre à gauche, franchir le pont et traverser la D82. Aller tout droit au hameau de Conflans et rejoindre l'étape 2. Continuer jusqu'à l'église.

OUTDOOR-emotion

moyen **9 km | 6h**

DENIVELLE : + 225 m

ALTITUDE MAXI : 377 m

DEPART : Devant l'église d'Azé

PARKING : Devant l'église d'Azé

BALISAGE : Totem directionnel Balisage jaune

ATTENTION !

• Prudence en bordure de route départementale

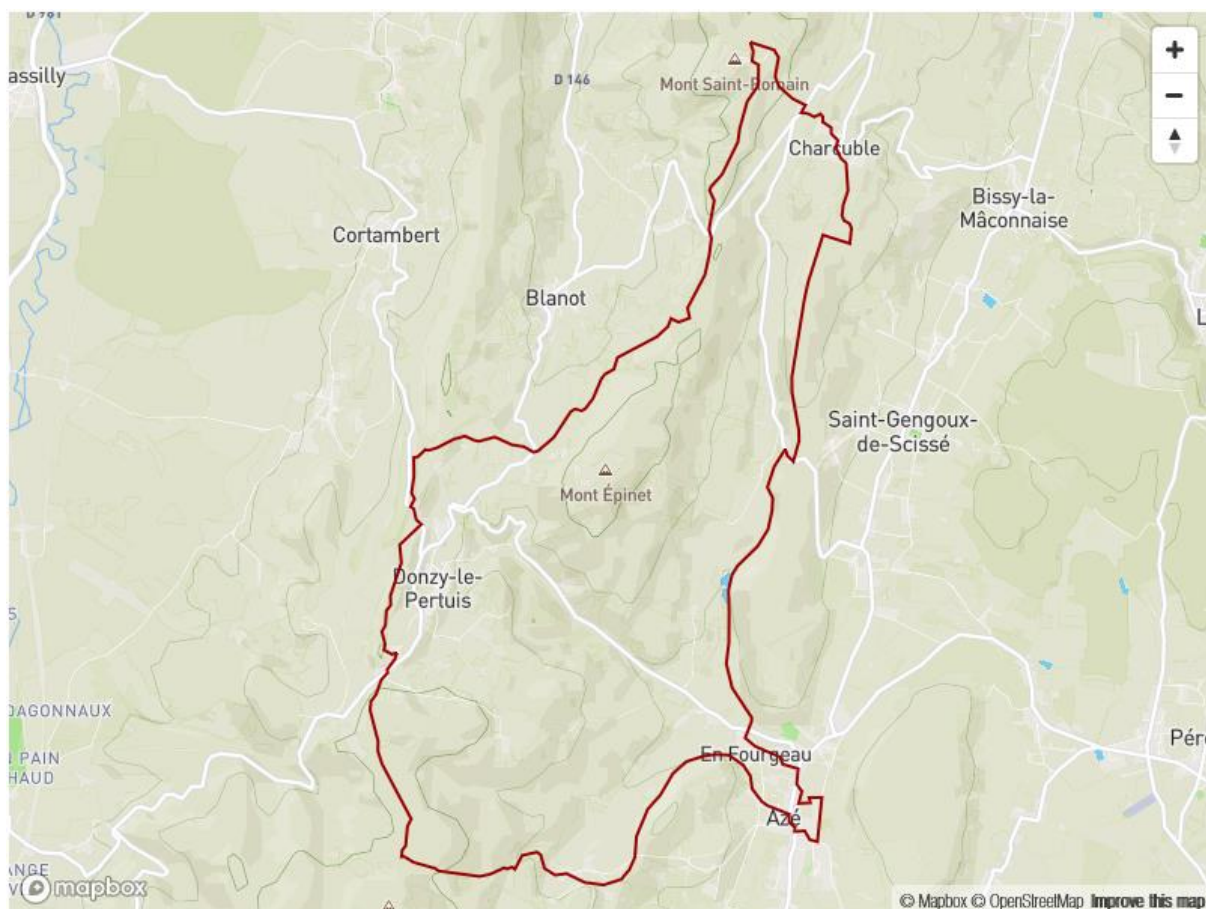
A VOIR EN CHEMIN :

• Grotte préhistorique de la Balme

• Musée des grottes d'Azé

©IGN - 2014

- Randonnée VTT sur les hauteurs du Clunisois (25km)



Source : Site internet – Destination Saône et Loire



LES EQUIPEMENTS (ET LEUR CAPACITES) PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

C.1 – LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

➤ L'enseignement primaire :

La commune d'Azé et la commune voisine de Saint-Gengoux-de-Scissé sont organisées sous la forme d'un RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) pour la gestion de l'enseignement.

L'école primaire d'Azé accueille 101 enfants, répartis dans 5 classes élémentaires (1 classe par niveau du CP au CM2), tandis que l'école maternelle de Saint-Gengoux-de-Scissé accueille 67 enfants, de la Petite à la Grande Section.



L'école d'Azé est située au 43 place Claude Guichard, LE BOURG, 71260 Azé, elle compte 4 classes élémentaires (+ 1 classe externalisée de l'IME de Cruzille) :

- Classe de CP-CE1
- Classe de CE1-CE2
- Classe de CE2-CM1
- Classe de CM2

L'école de Saint-Gengoux-de-Scissé est située au 3 place de la Mairie, 71260 Saint-Gengoux-de-Scissé, elle compte 3 classes :

- Classe de TPS / PS / MS
- Classe de PS / MS / GS
- Classe de GS / CP

NB : Petite Section (PS), Moyenne Section (MS), GS (Grande Section) ; CP (Cours Préparatoire), CE (Cours Élémentaire), CM (Cours Moyen).

Au total en 2023, le RPI Azé Saint-Gengoux-de-Scissé accueille 166 élèves.

EFFECTIFS SCOLAIRES RPI AZÉ - SAINT GENGOUX

SOURCE : DONNÉES TRANSMISES PAR LA COMMUNE



La garderie périscolaire est destinée à l'accueil des enfants du RPI et se situe à l'école d'Azé. En ce qui concerne le restaurant scolaire, il se situe à Azé dans la cour de l'école et accueille tous les enfants du

RPI qui souhaitent manger à la cantine (des navettes entre l'école de Saint-Gengoux et la cantine sont mises en place).

➤ **L'enseignement secondaire :**

Concernant le cycle secondaire, les ménages d'Azé ont accès aux établissements du secteur :

- Le collège privé La Source et le collège public Victor Hugo de Lugny, situé à 11 minutes en voiture ;
- Le collège public Pierre Paul Prud'hon de Cluny, situé à 16 minutes en voiture
- Le lycée polyvalent La PRATS de Cluny, situé à 16 minutes en voiture

Les élèves résidants à Azé bénéficient donc d'une assez bonne proximité de l'enseignement secondaire, même si cette dernière n'est pas immédiate et nécessite un transport.

➤ **L'enseignement supérieur :**

Concernant le cycle supérieur, la situation est plus problématique puisque la commune d'Azé se situe à environ 1H30 de voiture de l'université de Lyon et de l'université de Dijon. La commune de Mâcon propose plusieurs formations professionnelles ainsi que deux masters, mais l'offre semble trop restreinte pour répondre à tous les besoins de formation.

En conséquence, la situation des équipements scolaires et de leur accessibilité à Azé est globalement satisfaisante dans la mesure où l'offre se révèle complète pour l'enseignement primaire et secondaire (même si des déplacements sont à prévoir pour rejoindre les collèges et lycées). Il convient donc de pérenniser l'ensemble de ces services afin de maintenir l'attractivité qu'ils génèrent pour les ménages avec enfants qui débutent leur scolarité, lesquels peuvent concevoir une installation aisée sur le territoire à cet égard. En revanche, pour la plupart des élèves qui souhaiteront poursuivre un cursus universitaire, ces derniers devront quitter la commune pour rejoindre les campus de Lyon ou Dijon.

C.2 – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune d'Azé compte plusieurs équipements sportifs dont un espace multisports et un terrain de tennis situé sur la rue de l'Eglise ainsi qu'un terrain de basket sur la route du Château d'Ainé. Une piscine communautaire de plein air est également accessible avec deux bassins chauffés pendant la période estivale (juin à fin août).



Espace multisports – Source : DORGAT



Piscine communautaire – Source : MB Agglo



En outre, la commune dispose d'une aire de jeux pour enfants aménagée dans un espace végétalisé



C.3 – LES AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS

En dépit de son statut de commune rurale, Azé dispose d'équipements publics en plus de ceux déjà évoqués liés à l'enseignement et aux activités sportives.

La **mairie** est un équipement public intégré au pôle mairie-école puisque l'arrière-cour du bâtiment est utilisée comme terrain de jeux pour les élèves. Localisé au 37 place Claude Guichard, on y retrouve également l'agence postale communale dans le même bâtiment



La **bibliothèque municipale** se situe au rez-de-chaussée de la résidence des Tilles, dans la rue du 8 mai 1945, et propose un service de prêt gratuit. Elle est ouverte les mercredis de 17h à 19h ainsi que les samedis de 10h30 à 12h30

Les **salles des fêtes du Bas et du Foyer**, situés place du Cèdre, sont à la disposition des associations ainsi que pour tout Azéen ou personne extérieure souhaitant louer les salles pour une journée ou un week-end.

C.4 – LE SERVICE D'ORDURES MENAGERES

La compétence ordures ménagères appartient à la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais. Cette dernière gère ainsi la collecte, le traitement, la gestion des déchèteries et les actions de prévention.

Les ordures ménagères sont collectées à Azé chaque mercredi (**quid des déchets recyclables ?**)

Plusieurs points de collecte existent sur Azé :

- Au bourg - en bas de l'église
- Au bourg - Parking du Camping
- Au Nord - Sur la route de Péronne
- Au Sud - Sur la route de Saint Maurice de Satonnay
- Vers le foyer des Périères - Sur la route de Vaux sur Aine

C.5 – LES SERVICES DE SOIN ET DE SECOURS A PROXIMITE

La commune d'Azé offre un éventail de services de soin et de santé diversifié au regard du caractère rural de la commune. Le village accueille en effet une maison médicale située rue Neuve.

La maison médicale accueille notamment :

Deux médecins généralistes :

- Docteur Muriel Traversa
- Docteur Véronique Soutenet

3 infirmières :

- Mme VIARDO Valérie
- Mme FRANSISCO Magali
- Mme JOLY Laure

Le bourg possède également une officine : la **pharmacie des Grottes**, située place Claude Guichard.



En outre, Azé est situé à environ :

- 19 minutes du Centre Hospitalier de Mâcon
- 26 minutes de l'hôpital de Belnay à Tournus

La commune est comprise dans le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Saône-et-Loire et dispose d'un Centre d'Intervention et de Secours situé rue Basse. En matière de sécurité, la commune est couverte par l'action de la brigade de gendarmerie de Lugny.

In fine, Azé donne accès à une offre de services de soins et de secours relativement développée. Un enjeu de maintien des services existants est mis en évidence afin d'éviter tout isolement médical du bourg.

C.6 – LE RESEAU D'EAU POTABLE

La compétence eau potable est exercée par le Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais qui regroupe 18 communes quasiment toutes membre de la Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois.

La gestion du service est confiée à SUEZ, dont le contrat vient d'être renouvelé pour une durée de 12 ans. SUEZ déploiera un plan d'action sur toute la durée du contrat afin de préserver la ressource en eau et d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable. Le nouveau contrat prévoit de réduire les pertes en eau du réseau à un seuil inférieur à 1,71 m³/j/km de réseau en 2028, contre 2,74 m³ /j/km actuellement, soit une économie d'eau équivalente à 38,3 piscines olympiques.

L'approvisionnement en eau potable est assuré par la ressource constituée par 4 puits de captages (1 à Farges et 3 à Montbellet).

Un point devra être effectué avec les élus pour compléter ces informations

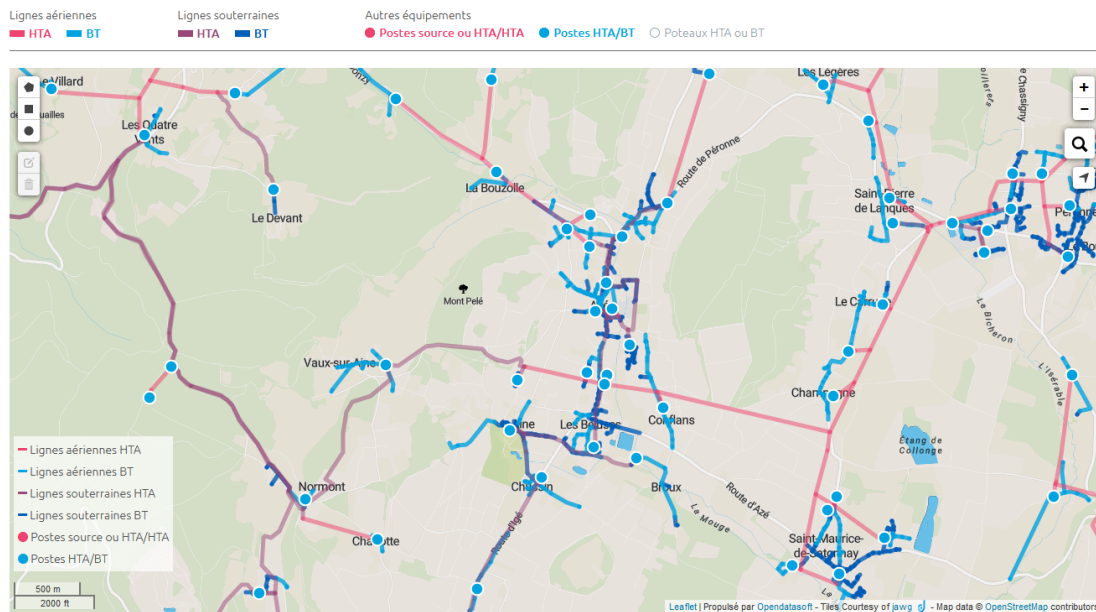
C.7 – LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire communal, différents modes d'assainissement coexistent, ce qui s'explique par le caractère rural du village. L'assainissement est géré par la Communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais, qu'il s'agisse de l'assainissement individuel par le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** ou de l'assainissement collectif.

Le traitement des eaux usées domestiques est réalisé dans la station de traitement des eaux usées de La-Roche-Vineuse.

Un point devra être effectué avec les élus pour compléter ces informations

C.8 – LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE



Distribution électrique des réseaux exploités par Enedis – Source : data.enedis.fr

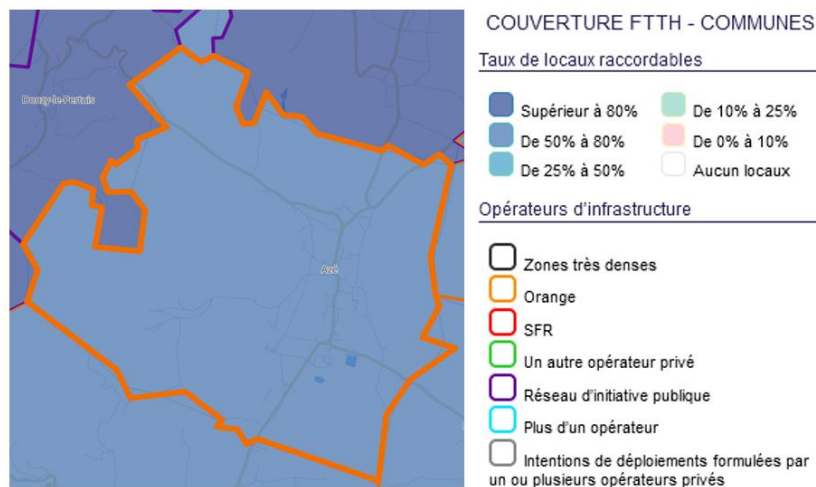
Le réseau HTA (Haute tension) est majoritairement aérien autour de la trame urbaine et en direction de l'Ouest, mais est souterrain à la sortie du bourg en direction du Sud-Ouest du territoire. Le réseau BT (Basse Tension) est en partie aérien, notamment en ce qui concerne les lieux-dits de la commune. Au cœur du bourg, le nombre de lignes aériennes et souterraines semble similaire (on y trouve également de nombreux postes sources).

En outre, le réseau HTA ne fait pas l'objet d'une servitude I4.

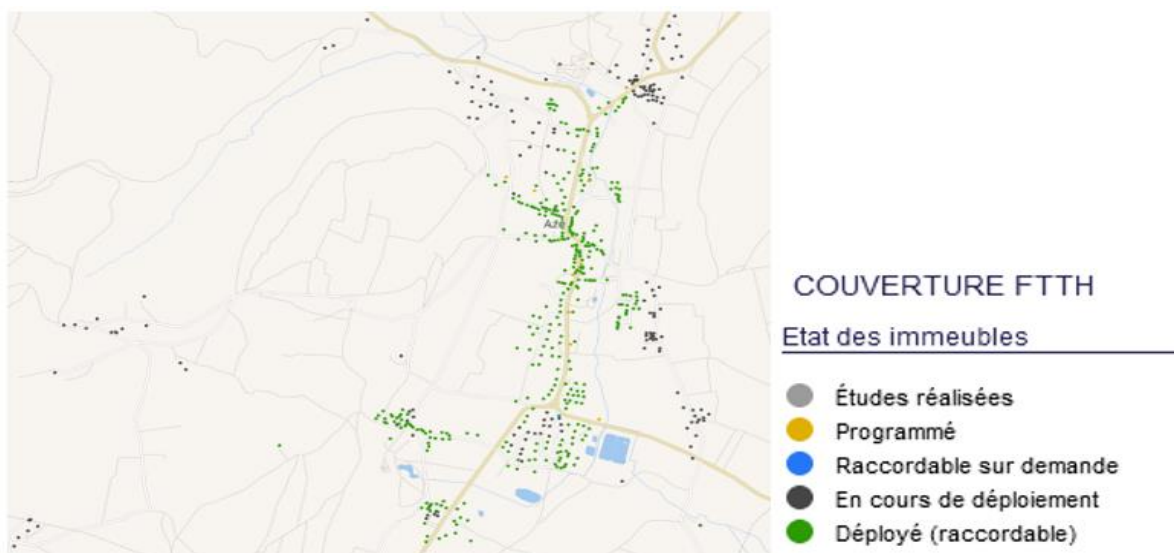
C.9 – LE RESEAU D'ENERGIE

La commune ne dispose pas de source de production d'énergie. Aucune éolienne ni parc photovoltaïque n'est présente sur le territoire communal ni à proximité.

C.10 – LE RESEAU DE COMMUNICATION

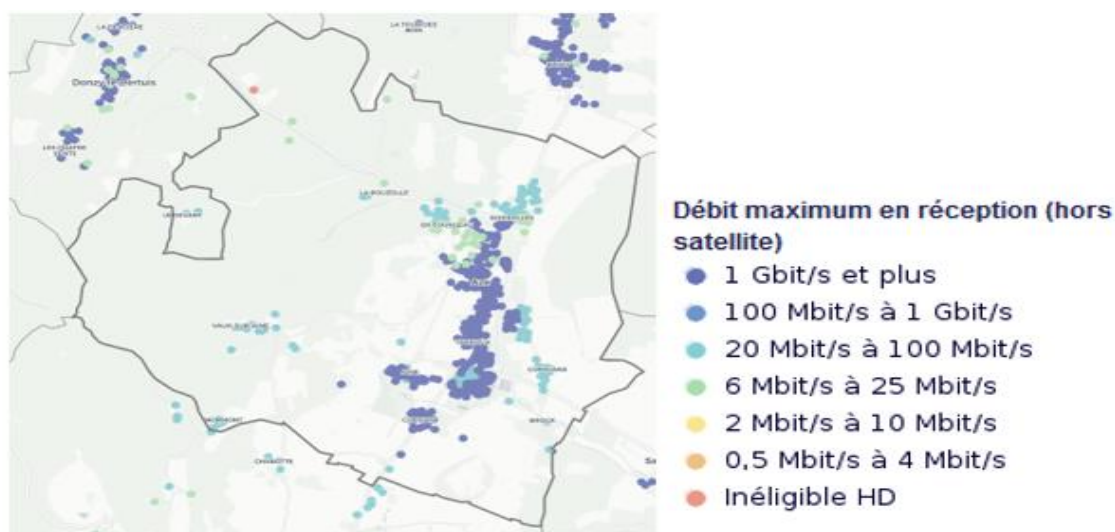


Etat de déploiement de la fibre optique à Aze – Source : cartefibre.arcep.fr



Etat de raccordement des immeubles par la fibre optique à Azé – Source : cartefibre.arcep.fr

La commune est raccordée au réseau fibre optique avec un taux de couverture compris entre 50 et 80%. Un enjeu de finalisation des raccordements est donc mis en évidence afin d'assurer une connexion internet optimale, notamment dans les hameaux de la commune.

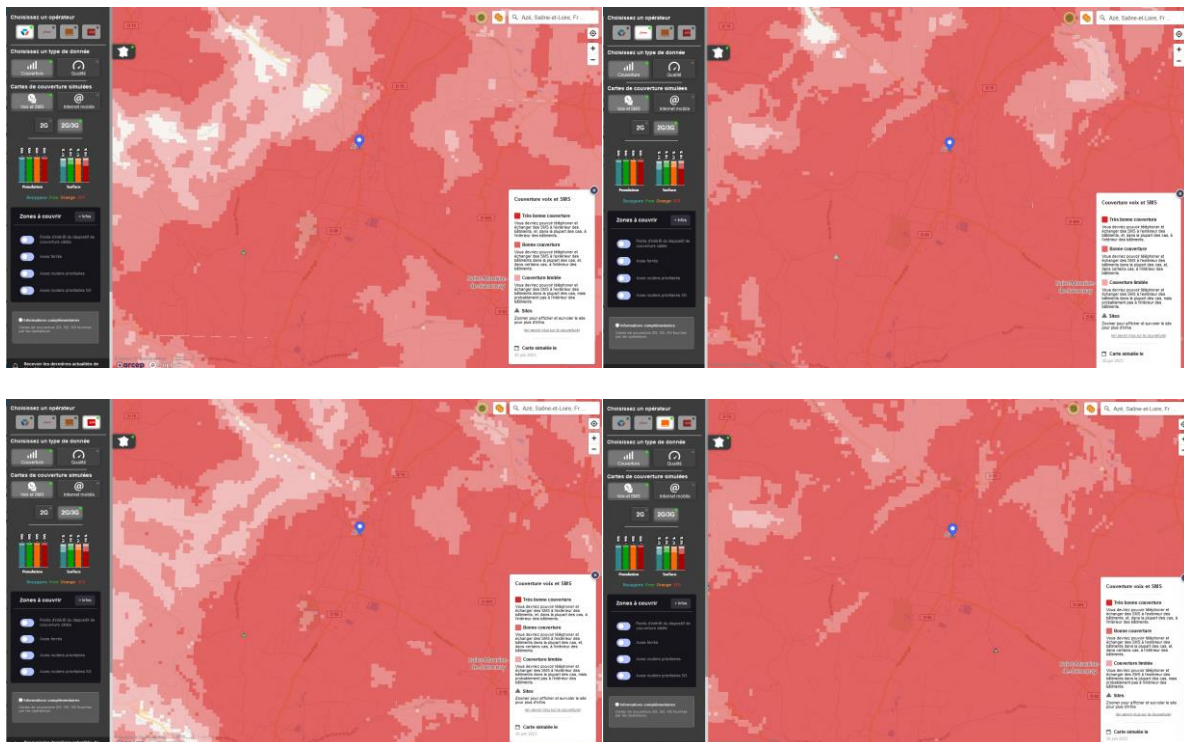


Qualité de la connexion internet à Azé – Source : maconnexionintrenet.arcep.fr

La qualité de la connexion internet semble très bonne pour les locaux situés dans le bourg-centre avec une connexion de plus de 1Gbits/s. Pour autant, le débit semble plus faible pour les habitations situées en dehors du centre urbain avec une connexion comprise entre 6 et 100 Mbits/s.

La fibre optique est un équipement constituant un élément d'attractivité dans la mesure où elle est le support permettant à des ménages d'actifs d'envisager leur installation dans la commune en modifiant leur rythme de vie grâce au télétravail, lequel permet de profiter d'un cadre de vie rural. Dans le même registre, elle favorise une nouvelle forme de travail hybride le « workation » ou « tracances » (conjonction de travail et vacances), qui consiste en le fait de s'installer pour une durée variable dans une localité choisie pour son calme et la possibilité d'y trouver du repos, tout en prévoyant d'y travailler à distance. Il

s'agit donc d'une forme intermédiaire entre le travail et les vacances dont le territoire d'Azé est susceptible de profiter, en particulier au regard de ses atouts et de son positionnement éco-tourisme.



Couverture de Azé en réseau mobile selon les opérateurs (BOUYGUES TELECOM, FREE, SFR, ORANGE) – Source : ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse)

La commune est globalement très bien couverte par les opérateurs pour le réseau mobile, malgré une légère réserve concernant un opérateur pour les parties distantes du territoire. Toutefois, les parties urbanisées de Azé font toutes l'objet d'une très bien couverture en réseau mobile. Au total, 1 antenne 5G et 2 antennes 4G sont recensées à proximité du village, témoignant de sa bonne connexion. Les administrés bénéficient donc d'une très bonne connectivité, tant en termes d'Internet que de réseau mobile

FICHE SYNTHÈSE : ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les éléments clés et les enjeux en présence :

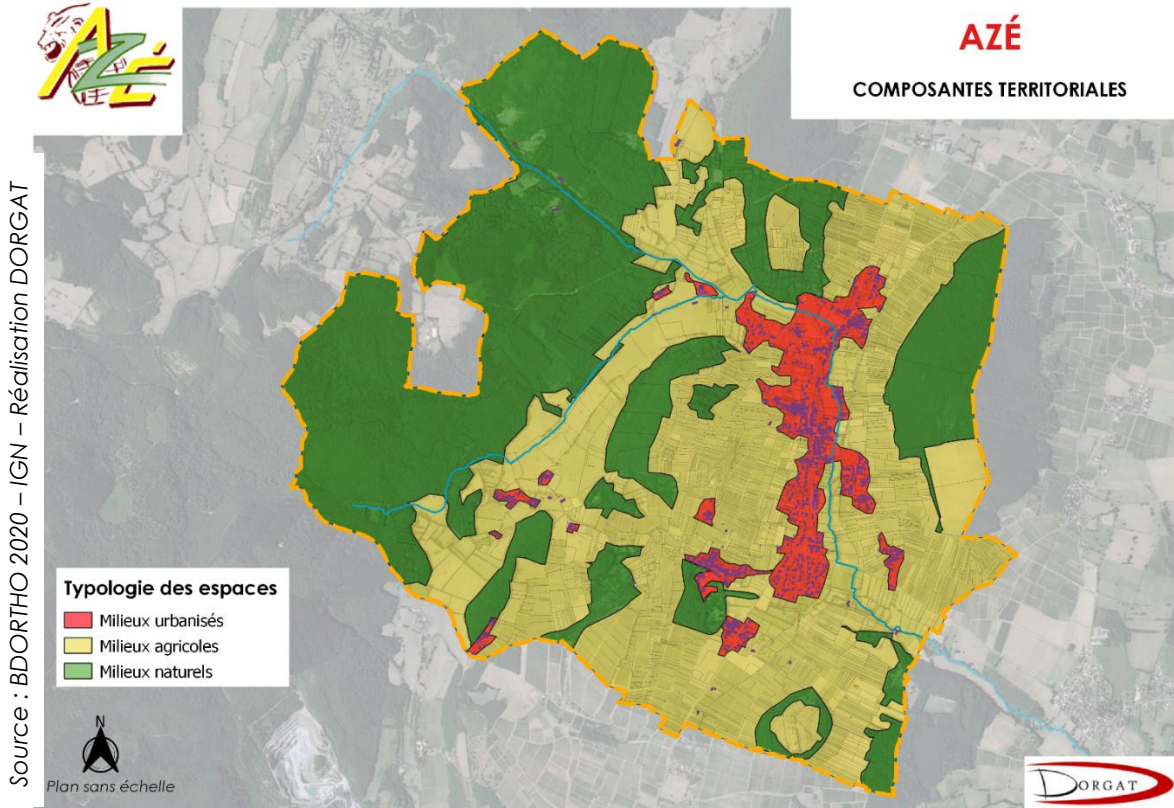
- Une concentration d'équipements scolaires permettant d'assurer une scolarité primaire complète au sein du RPI ainsi qu'une desserte vers les établissements secondaires qu'il convient de préserver. Des équipements publics à préserver pour assurer l'attractivité pour les familles avec enfants.
- Une offre d'équipements significative, labellisée bénéfique aux familles et qu'il convient de préserver, voire de développer selon les besoins à venir.
- Un réseau AEP et assainissement (à compléter)
- Un réseau de télécommunications relativement efficient. Enjeu de finalisation de la connectivité.

Exemples de prise en compte dans le PLU : Assurer les possibilités d'évolution et de développement des équipements via un zonage adapté du territoire.

IV. ANALYSE TERRITORIALE



LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE



Implantée au cœur du vignoble du Mâconnais, au sud-est de la Saône-et-Loire, Azé se présente comme une commune rurale constituée d'un bourg central et de plusieurs petits hameaux à proximité des départements voisins de l'Ain (01) et du Rhône (69).

Le territoire **très vaste d'Azé (environ 1500 ha)** est constitué de **trois composantes paysagères principales, relativement bien distinctes** :

- Un **tissu bâti majoritairement recentré** autour du bourg à l'est du territoire ;



- Un **paysage agricole avec des grandes cultures viticoles ouvertes** autour du tissu bâti ;



- Un **vaste ensemble forestier** qui s'étend notamment au nord-ouest ;





EVOLUTION DE L'URBANISATION A AZE

B.1 – EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE

La commune d'Azé peut être considérée comme l'une des plus anciennes du département puisque les civilisations se sont succédés sur le territoire depuis la préhistoire (notamment dans les grottes de la Balme ou de Rizerolles) jusqu'à nos jours.



Carte de l'état-major (1820-1866)

Dès l'origine, Azé présente une urbanisation morcelée entre ses différents hameaux, pour lesquels les constructions étaient en lien direct avec l'activité agricole. La tache urbaine est demeurée relativement peu étendue jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle.

D'une manière globale, l'urbanisation s'est étendue vers le sud et le nord-ouest, plus ou moins encadrée par la RD82 et la RD15. Le développement urbain se caractérise par son caractère relativement récent et par une dominante pavillonnaire très prononcée. Les infrastructures de transports quant à elle se sont également développées de façon significative pour desservir les nouvelles constructions.



Vues aériennes de Azé en 1945 (remonterletemps.ign)

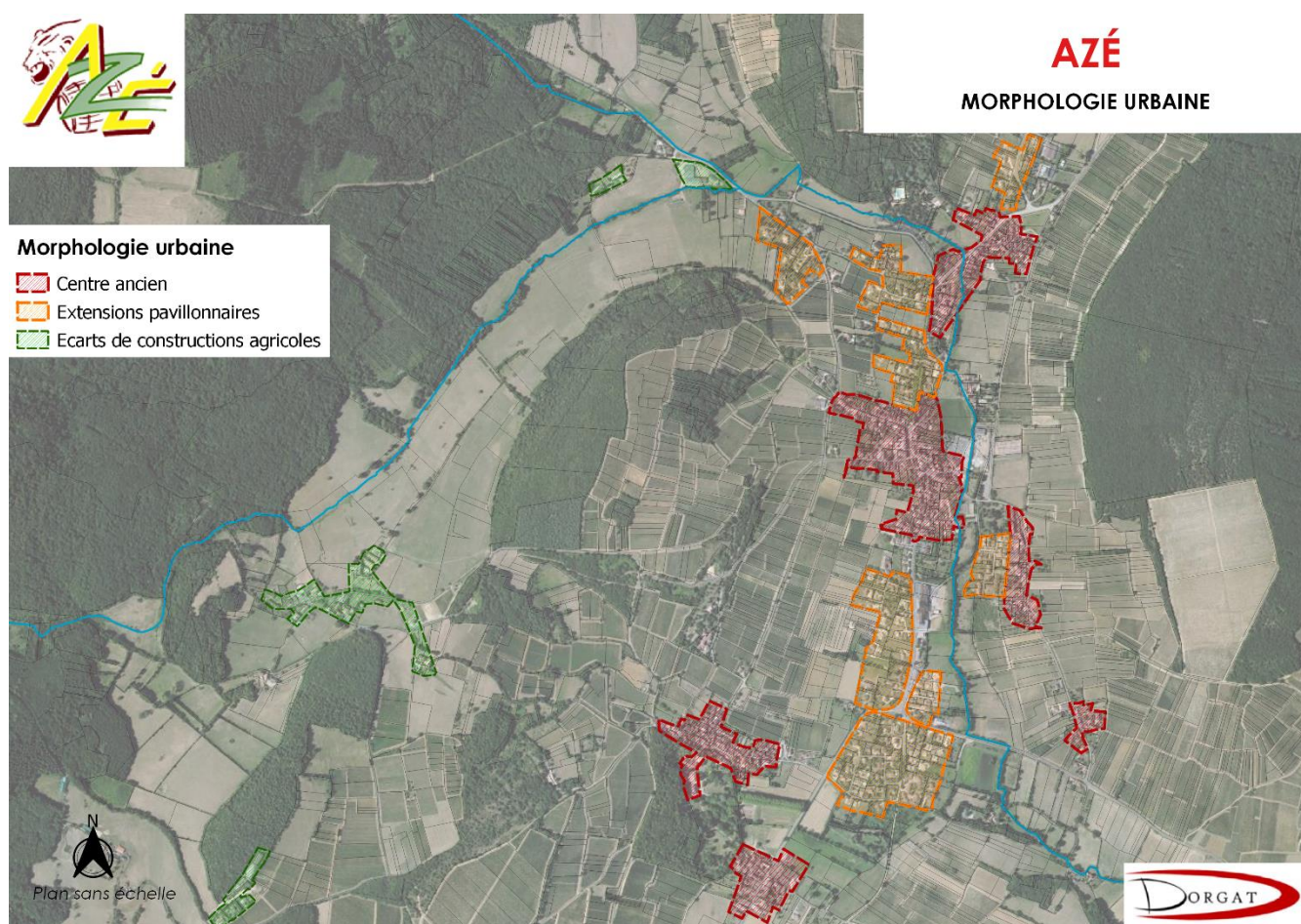


Vues aériennes de Azé en 2020 (BDORTHO® 2020 IGN)

L'analyse des données INSEE a pu mettre en avant une prédominance des constructions bâties après 1945, concernant environ 60% du parc de résidences principales en 2020. Cette prédominance des constructions bâties après 1945 illustre l'évolution de la tâche urbaine constatée.

L'évolution de la trame urbaine est mise en évidence à travers la carte ci-dessous, laquelle se base globalement sur l'analyse des vues satellites du territoire. Une première comparaison avec la vue satellite de 1950 (présentée ci-dessus) permet de souligner l'évolution importante de la trame, tant sur le bourg Nord que sur le Bourg Sud.

B.2 – MORPHOLOGIE URBAINE DU BOURG



La Commune présente une dominante périurbaine et une attractivité renforcée de par sa proximité avec l'aire d'emploi mâconnaise.

Le centre « ancien » comprend des batisses à l'architecture et à l'implantation traditionnelle mâconnaise, ce qui diffère des résidences implantées dans les larges espaces pavillonnaires. Les premières sont en général implantées en limite du domaine public ou selon un retrait limité et ceintes d'un muret, tandis que les secondes s'inscrivent dans une composition de type « lotissement », caractérisée par l'implantation du pavillon en centre de parcelle, intégrant de façon prépondérante le véhicule individuel et générant une typologie urbaine plus « aérée ».

Bien que les sous-ensembles « centre ancien » et « extensions pavillonnaire » soient relativement distincts, le second étant accolé au premier ; il n'en demeure pas moins que certaines constructions traditionnelles

sont encadrées par des pavillons plus récents en raison d'un étalement urbain qui est venu rejoindre certains écarts de constructions identifiés dès 1940.

En cohérence avec le diagnostic socio-démographique, l'analyse de l'évolution de l'urbanisation fait état d'un faible développement urbain entre la fin de la Seconde Guerre Mondiale et le début des années 1970. En revanche, la décennie 1980 marque l'entrée dans un processus d'urbanisation en étalement urbain s'expliquant notamment par l'édification massive de pavillons au sud et au nord du bourg.

C'est donc à cette époque que le pavillon, comme nouvelle typologie de construction, est introduit à Azé avec des clôtures murées et des voies presque entièrement imperméabilisées permettant de distinguer nettement l'espace public du privé (dynamique observée largement dans l'ensemble du pays.)



En effet, durant cette période, le développement urbain suit une logique de densification pour répondre à la pression foncière grandissante de la Commune. Dans la poursuite de l'analyse préalable, il apparaît que le bourg nord présente une structure urbaine plus aérée et individuelle avec des constructions installées le long de la RD82, alors que le bourg sud a fait l'objet majoritairement de grandes opérations d'aménagement structurées.

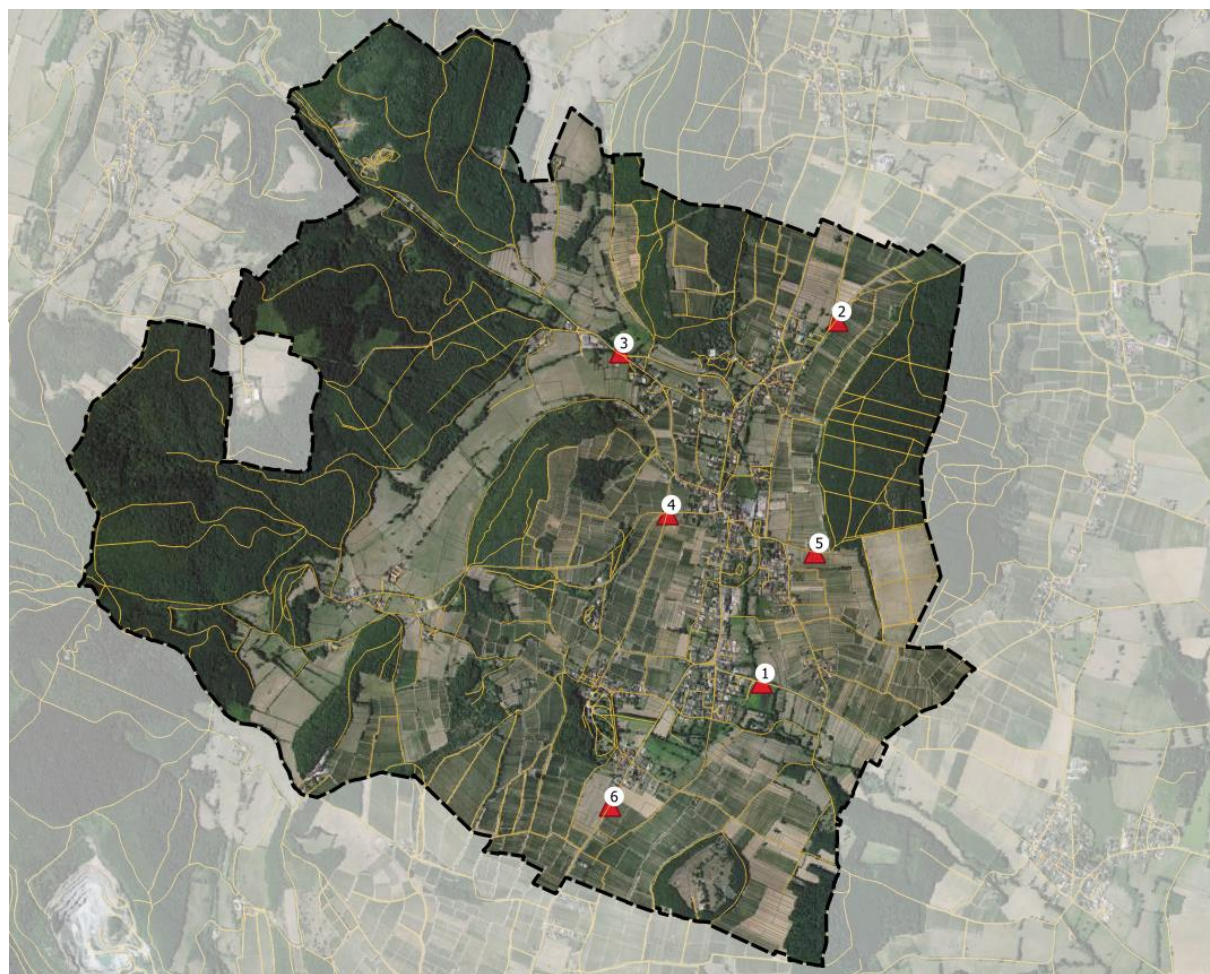


Azé est donc un bourg rural au sein duquel l'étalement urbain en extension linéaire et à destination pavillonnaire constitue le modèle de développement depuis des décennies et ce jusqu'à aujourd'hui. Un enjeu de délimitation de la trame urbaine se fait donc jour par le renforcement des franges pour limiter l'extension et la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières.

Hors de morphologie urbaine principale, il est possible de constater l'existence d'**écarts de constructions**, localisés au hameau de Vaux-sur-Sainé et de Normont ainsi qu'au nord-ouest du bourg centre en sortie de ville. Ces écarts présentent les mêmes caractéristiques à savoir qu'il s'agit principalement de constructions à usage d'habitations dans le périmètre d'une exploitation agricole. On y trouve bâtiments anciens anciennes, auxquels ont été adossés des pavillons récents.

B.3 – LES ENTREES DE VILLE ET LES PERSPECTIVES VISUELLES

Les entrées de ville d'Azé sont globalement sobres et bénéficient d'un effort quand à leur traitement, lequel consiste notamment en des aménagements paysagers et routiers qui, tout en valorisant l'entrée de ville, permettent de renforcer une impression d'urbanité. La préservation des entrées ainsi que la poursuite de leur mise en valeur sont des enjeux importants pour la commune, laquelle est concernée par un développement pavillonnaire important.



Source : BDORTHO 2020 – IGN – Réalisation DORGAT

ENTREE DE VILLE N°1 : ENTREE SUD PAR LA RD82 – LES BELUSES (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)

L'un des accès principaux à Azé se fait par cette entrée de ville située au sud-est du territoire. Elle permet d'accéder au centre d'Azé en arrivant depuis le village voisin de Saint-Maurice-de-Satonnay.



ENTREE DE VILLE N°2 : ENTREE NORD PAR LA RD82 – RIZEROLLES (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



ENTREE DE VILLE N°3 : ENTREE NORD PAR LA RD15 – GROTTES D'AZE (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



ENTREE DE VILLE N°4 : ENTREE OUEST PAR LA RUE NEUVE (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



ENTREE DE VILLE N°5 : ENTREE EST PAR LA RUE DES BURCHERES (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



ENTREE DE VILLE N°6 : ENTREE SUD-OUEST PAR LA RD85 (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



COMPOSITION ET ELEMENTS IDENTIFIANTS DE LA TRAME URBAINE

C.1 – LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU BATI

Le bâti ancien traditionnel

Le bâti traditionnel rural que l'on retrouve à Aze est représenté essentiellement par des constructions anciennes aux formes simples : bâtis en pierre mais dont la plupart sont recouverts d'un enduit dans un ton naturel. De même, les menuiseries sont en principe en bois, fermées par des volets pleins ou à persiennes, souvent peints dans une couleur contrastante.

Le bâti traditionnel se regroupe de façon notable au cœur de la place Claude Guichard et dans la rue de Cluny. Son identification et son recensement constitue un enjeu important au regard de l'objectif de préservation de l'identité architecturale et patrimoniale d'Aze. Celui-ci est d'autant plus prégnant que la commune a connu un fort étalement pavillonnaire, lequel est susceptible d'engendrer une banalisation du paysage urbain et une perte des caractéristiques architecturales locales.



Maison traditionnelle sur la place Claude Guichard (à gauche) et sur la rue de Cluny – Source : DORGAT

Le centre ancien s'appuie sur une ambiance très majoritairement minérale et dense avec des constructions en pierres, de grands murs de clos en pierre et des toitures à 2 ou 4 pans. La plupart des constructions anciennes sont implantées en enfilade sur rue, c'est-à-dire de façon parallèle à la voirie en limite du domaine public



Maison traditionnelle sur la rue de Cluny (à gauche) et sur la place Claude Guichard – Source : DORGAT

On retrouve également au sein de la commune des « galeries mâconnaises », caractéristiques des maisons vigneronnes de l'époque. Ces bâtisses proposent un large balcon couvert par un auvent, soutenu par des colonnes de bois ou de pierres. L'accès principal se fait par un large escalier en pierre permettant d'installer les caves et remises au niveau inférieur.



Maison avec galerie mâconnaise (rue Neuve) – Source : DORGAT



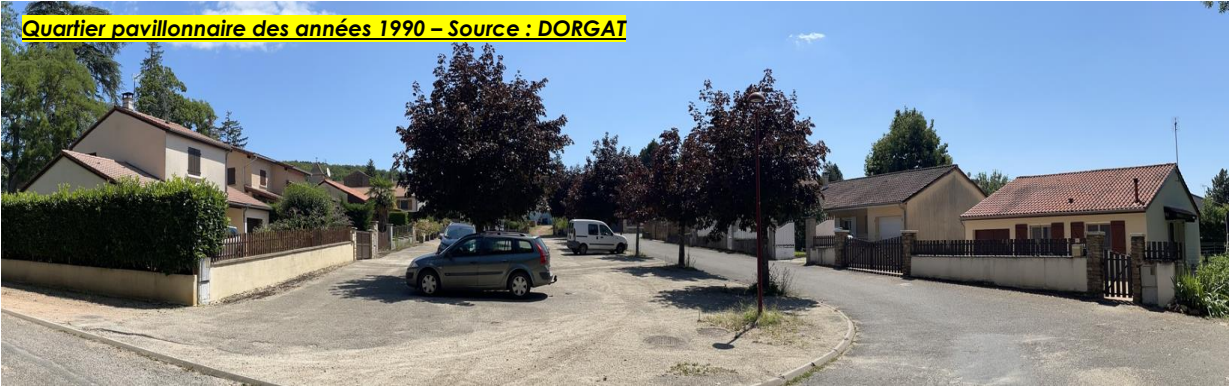
Le bâti contemporain

Le tissu urbain d'Azé s'est considérablement développé à partir de la fin des Trente glorieuses, ce qui a engendré un important étalement urbain, lequel est caractérisé par une dominante pavillonnaire presque exclusive. La commune est en effet devenue une localité privilégiée d'implantation pour des ménages en quête de bâtir leur résidence principale.

Le bâti récent rompt avec le bâti traditionnel tant dans sa composition, son implantation, son organisation que par ses matériaux. De plus, il s'illustre par une plus grande diversité que ce qui était observé jusqu'ici dans le village. Les constructions récentes qui répondent globalement à la typologie de pavillon, sont implantées principalement en centre de parcelle, lesquelles sont fermées d'une clôture de nature variable (murs maçonnés, clôture grillagée assortie ou non d'une haie...).

Les constructions contemporaines témoignent de l'importance du véhicule individuel dans le mode de vie des ménages qui se sont implantés dans la commune depuis les années 1980-1990. Cette influence est également visible dans l'organisation du tissu viaire dans les quartiers pavillonnaires, notamment au regard du nombre d'espaces de stationnement.

Quartier pavillonnaire des années 1990 – Source : DORGAT



Quartier pavillonnaire fin des années 2000 – Source : DORGAT



Pavillon récent (2015) – Source : DORGAT



En premier lieu, les constructions récentes mettent en lumière le développement de nouvelles pratiques architecturales et constructives, lesquelles s'accompagnent de l'utilisation de matériaux nouveaux, parmi lesquels : les tuiles mécaniques, les enduits ciment...

Le bâti récent est plutôt homogène, bien que les différents courants architecturaux en vogue depuis 50 ans soient visibles ; dans la mesure où les formes demeurent relativement simples et où les matériaux et coloris conservent une certaine uniformité.

Un enjeu tient à la prise en compte du risque de développement d'une disparité architecturale : toitures anthracites, bardages bois, enduits très clairs ... Si certains partis esthétiques sont susceptibles de bien s'intégrer dans le paysage urbain et naturel, d'autres peuvent apparaître comme disharmonieux (manque d'uniformité du bâti récent avec des façades de différents coloris : rose, orange, jaune)

Azé est concerné par une importante dynamique de périurbanisation, phénomène qui entretient son développement urbain depuis le milieu du XXème siècle. La commune est une localisation attractive pour les ménages, notamment ceux avec enfants qui viennent y constituer leur foyer en y bâtissant leur

résidence principale, motivés par le cadre de vie, l'accessibilité du village et par le prix du foncier plus abordable qu'à proximité immédiate de la ville de Mâcon.

C.2 – LE PATRIMOINE LOCAL

Le patrimoine bâti

Le patrimoine religieux est représenté à Azé par l'**église paroissiale Saint-Etienne**, fondée au XII^{ème} siècle.



Eglise Saint-Etienne d'Azé (rue de l'Eglise) – Source : DORGAT

De l'édifice de cette période, il ne reste que le clocher, la travée de chœur et l'abside car le bâtiment a fait l'objet d'importants travaux vers la fin du XIX^{ème} siècle afin de l'agrandir (la nef et les chapelles absidiales sont donc modernes). L'église présente une transition entre le style roman et gothique et constitue un ensemble harmonieux particulièrement imposant.

Le **château d'Aine** fait également parti du patrimoine remarquable de la commune. Situé dans un parc de 17 hectares, classé à l'Arboretum National Propriété de la ville de Mâcon, le château accueille de nombreuses manifestations et est utilisé comme centre de vacances et loisirs pour les enfants. Le parc du château abrite une grande variété d'essences végétales : cèdre de l'Atlas, séquoia, hêtre pourpre, cyprès chauve etc.... Ouvert au public les premiers et derniers samedis de chaque mois de 14 heures à 18 heures hors vacances scolaires



Château d'Aine (route d'Aine) – Source : Site de la commune d'Azé

En outre, la commune est caractérisée par ses **Halles**, situées sur la place du Cèdre. Ce bâtiment non rénové, datant du XIXème siècle, est soutenu par huit pilastres de pierre et laisse apparaître un robuste système de charpente articulé sur les piles de façade. Cet espace permet actuellement d'accueillir le marché du village tous les dimanches matin.



Les Halles (place du Cèdre) – Source : DORGAT

Enfin, Azé abrite de nombreux lavoirs puisque quasiment chaque hameau dispose de son lavoir :

- Lavoir de Saint-Etienne
- Lavoir de Rizerolles
- Lavoir de Vaux-sur-Aine
- Lavoir de Chussin



Lavoir de Saint-Etienne (rue de Pinagot) – Source : DORGAT

Le patrimoine naturel

L'élément incontournable du patrimoine naturel est sans aucun doute les **Grottes d'Azé**, site préhistorique classée datant de 250 000 ans avant notre ère. Le domaine propose différents services (visite commentée, visite œnologique, visite pour enfants) permettant de découvrir l'histoire du site.



Grottes d'Azé – Source : DORGAT / Site internet des grottes d'Azé

En outre, Azé bénéficie de plus de **550 hectares de forêt à parcourir**. De nombreux sentiers et parcours ont été aménagés pour tout type de randonnée (pédestre, VTT, équine). Plusieurs zones boisées sont par ailleurs classées pour leur intérêt écologique, floristique et faunistique : le « bois de la Montagne » au nord de Montchanin et la « Butte de Tuzot » au sud de la commune (relief coiffé de pelouses et d'arbustes protégés)

Le **cèdre** situé sur la place du village, en face des halles, constitue l'un des éléments identitaires de la commune. Cet arbre planté en 1821, a été classé monument historique en 1932 puis est devenu "Arbre Remarquable" en 2021



Enfin, le patrimoine naturel d'Azé se caractérise par ses nombreux **domaines viticoles**. La cave coopérative d'Azé regroupe 65 viticulteurs sur 270 hectares pour plus de 18 000 hectolitres de vin AOC.



C.3 – LE TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DONT LES ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le domaine public connaît un globalement un traitement qualitatif à Azé. Les abords des équipements publics sont mis en valeur d'une façon simple et sobre qui met en exergue l'équilibre en présence entre l'urbanité du tissu bâti du village et le caractère rural de celui-ci, même si certaines rues manquent de végétations (rue Basse et rue de Cluny notamment).

La perception du domaine public se fait plutôt aérée avec une ambiance assez végétalisée. Cette perception découle à la fois des plantations et des aménagements conduits sur le domaine public : cheminements doux végétalisés et arborés, espaces de jeux ouverts, abords de l'église plutôt verts... ainsi que des plantations présentes sur les espaces privatifs : clôtures doublées de haies, arbres matures, entretien soigné des espaces verts privatifs...

L'enjeu de préservation de la nature en ville semble avoir été pris en compte dans la commune au regard des espaces de respirations qui ont été maintenus et conçus lors des différentes étapes de développement urbain dans la commune.



L'ancienneté des premiers lotissements pavillonnaires d'Azé explique le caractère végétalisé de la commune, alors même que celle-ci a connu un développement pavillonnaire conséquent. La différence est notable entre les quartiers anciens et neufs dans la mesure où les plantations récentes ne peuvent pas afficher la même maturité que celle des constructions ayant au plus environ 40-45 ans.

Lotissement « Les Beluses » - Début des années 1980 – Source : DORGAT



D

LA MOBILITE AU SEIN DE LA TRAME URBAINE

Azé est un territoire rural mais qui affiche une certaine urbanité en raison du mode de développement mis en œuvre, lequel consiste en un développement pavillonnaire, caractéristique d'une dynamique de périurbanisation.

D.1 – LA MOBILITE PIETONNE

La majorité du centre ancien d'Azé est équipée en trottoirs, pour autant la majorité du reste du territoire est pourvu de bas-côtés, la plupart du temps enherbés, notamment dans les différents hameaux. Cette caractéristique d'un village rural participe d'un environnement champêtre mais tend à compliquer, et renforcer l'insécurité en matière de mobilités douces.



Hameau de Fourgeau – Source : Street View Google



Les aménagements mis en œuvre en matière de mobilité douce se situent essentiellement au cœur du centre-bourg et s'appuient sur des espaces de circulation piétons dissociés de la chaussée circulée par l'aménagement de trottoirs avec / sans accotements ou de rigoles pour le traitement des eaux pluviales. Ces aménagements contribuent ainsi à une meilleure sécurité pour les piétons en limitant les voies partagées.

Centre ancien Azé – Source : DORGAT



A noter tout de même, qu'une liaison douce permet un accès depuis la rue du Four vers les équipements sportifs et l'aire de jeux pour enfants situés sur la rue de l'Eglise.



La commune d'Azé est à plusieurs titres, un secteur sur lequel les mobilités douces sont rendues complexe au regard de :

- La topographie et les contraintes naturelles du territoire : implanté sur un plateau sur le Haut-Mâconnais, le village est difficilement accessible sans véhicule motorisé, notamment pour les déplacements du quotidien ne répondant pas à la notion de loisirs. De plus, au sein même de la commune, chaque hameau est implanté dans une vallée entourée de collines et de combes qui constituent autant d'obstacles à la mise en œuvre d'une mobilité douce.
- Le village n'est peu ou pas pourvu en services et commerces, ce qui impose aux habitants de se déplacer pour rejoindre les lieux d'emploi, d'enseignement, de chalandise et de services. Ces déplacements ne sont pas longs et difficiles puisque la commune est bien connectée et à proximité des lieux où se concentrent l'essentiel de ces fonctionnalités, mais il n'est pas ou peu envisageable de réaliser ces parcours sans utiliser un véhicule motorisé.
- L'éloignement entre les différents hameaux ne favorisent pas l'utilisation des mobilités douces, notamment en raison des dangers en termes de sécurité routière.

D.2 – L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC

À titre liminaire, il est rappelé qu'en 2020, selon l'INSEE, 93.4% des habitants possèdent au moins une voiture individuelle et que 73.2% de la population possède au moins un emplacement pour stationner (78.9% en 2009). L'évolution du taux de motorisation des ménages engendre un accroissement du potentiel de stationnement sur le domaine public, lequel est susceptible d'occasionner de la gêne et/ou des problématiques de sécurité pour les piétons.

Le sujet de la mobilité doit donc intégrer les enjeux relevant du stationnement des véhicules motorisés, d'autant plus dans une commune qui a connu un développement favorisé par son accessibilité par les axes routiers et dans laquelle le véhicule individuel revêt donc une importance déterminante.

Un point devra être effectué avec les élus pour questionner les capacités de stationnement.

E

SYNTHESE DES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE

La commune est intégrée à la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais ainsi qu'au PETR Mâconnais Sud Bourgogne. Elle est donc concernée par le futur SCoT du PETR, actuellement en cours de finalisation (PADD et DOO approuvés). Cela signifie que, selon un rapport de compatibilité, le futur PLU d'Azé devra respecter l'esprit de la règle ; avec possibilité toutefois de pouvoir s'en écarter au minimum. En d'autres termes il faut que les dispositions du futur PLU ne fassent pas obstacle à l'application des orientations contenues dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 18 décembre 2017 a abordé le rapport de compatibilité qui existe entre SCoT et PLU. De la sorte, le Conseil d'Etat indique : « il appartient aux auteurs des plans locaux d'urbanisme (...) d'assurer, ainsi qu'il a été dit, non leur conformité aux énonciations des schémas de cohérence territoriale, mais leur compatibilité avec les orientations générales et les objectifs qu'ils définissent ».

De plus : « pour apprécier la compatibilité d'un plan local d'urbanisme avec un schéma de cohérence territoriale, il appartient au juge administratif de rechercher, dans le cadre d'une analyse globale le conduisant à se placer à l'échelle du territoire couvert en prenant en compte l'ensemble des prescriptions du document supérieur, si le plan ne contrarie pas les objectifs qu'impose le schéma, compte tenu des orientations adoptées et de leur degré de précision, sans rechercher l'adéquation du plan à chaque disposition ou objectif particulier ».

Par conséquent, la jurisprudence du Conseil d'Etat permet d'affirmer que c'est plutôt une compatibilité globale du PLU au SCoT qui est recherchée et non pas une compatibilité absolue. Il s'agit donc de s'inscrire dans la logique et dans l'esprit du rédacteur du SCoT, sans pour autant être contraint de mettre strictement en œuvre l'ensemble des points prévus.

	Document approuvé sur le territoire ?	Nécessité de Compatibilité (C) ou Prise en compte (P)
SCOT	NON : mais SCOT du PETR Mâconnais Sud Bourgogne en cours d'élaboration	C
Schéma de mise en valeur de la Mer	NON	C
Plan de mobilité	NON	C
Programme local de l'habitat	OUI : PLHi MBA 2019-2025	C
Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	NON	C
Plan climat air énergie territorial	NON : mais PCAET de la MBA en cours d'élaboration	P
Schéma départemental d'accès à la ressource forestière	NON	P
Dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne	NON	P
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	OUI, mais document annulé en janvier 2023	C
Schéma directeur de la région d'Ile-de-France	NON	C
Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion	NON	C
Plan d'aménagement et de développement durable de Corse	NON	C
Charte des parcs naturels régionaux	NON	C

Charte des parcs nationaux	NON	C
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	OUI : SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/2022	C
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	NON	C
Plan de gestion des risques d'inondation	OUI : PGRI RHÔNE MÉDITERRANÉE	C
Directives de protection et de mise en valeur des paysages	NON	C
Schéma régional de cohérence écologique	OUI (adopté le 16/03/2015)	P
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine	NON	P
Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics	NON	P
Schéma régional des carrières	OUI	P

POINT SUR LES ORIENTATIONS DU SCOT

Azé appartient au périmètre du SCoT du PETR du Mâconnais Sud Bourgogne actuellement en cours d'élaboration.

Au sein de l'armature territoriale déterminée par le SCoT, la commune d'Azé est définie « **pôle de proximité** », niveau le plus faible au sein de l'armature urbaine devant préserver les équipements et services de proximité dans ces polarités.

Besoin en logements (2021-2041) : 85 lgts

Densité = 15 lgts/ha

Enveloppe artificialisation CA MBA (réduction de 45% 2021-2031)

Habitat	Eco
2021-2031 : 82 ha	2021-2031 : 60 ha
2031-2041 : 66 ha	2031-2041 : 45

Un point devra être effectué avec les services du SCoT pour compléter ces informations.